



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA MICROFINANCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE DE LA FEMME ET DE L'ENFANT



EDITION 2022 DU

TABLEAU DE BORD SOCIAL

SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT



Mars 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES GRAPHIQUES.....	3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	5
PRÉFACE	6
RESUMÉ DU DOCUMENT.....	7
INTRODUCTION.....	9
Chapitre 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION	10
Chapitre 2 : MÉTHODOLOGIE.....	11
Chapitre 3 : LES PRÉLIMINAIRES	12
Chapitre 4 : ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE.....	14
Chapitre 5 : TRAITE, TRAVAIL ET MOBILITÉ DES ENFANTS.....	29
Chapitre 6 : CAPE ET FAMILLES HÔTES.....	38
Chapitre 7 : VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS	43
CONCLUSION.....	50
TABLE DES MATIÈRES.....	51
ÉQUIPE DE PUBLICATION.....	53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données des années 2022 et 2021.....	13
Tableau 2 : Répartition par sexe des enfants en situation difficile reçus dans les CPS et autres structures partenaires.....	15
Tableau 3 : Répartition par sexe et tranche d'âge des enfants dans/de la rue.....	15
Tableau 4 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des enfants malnutris reçus et pris en charge.....	16
Tableau 5 : Présentation des principaux indicateurs relatifs aux Orphelins et Enfants Vulnérables.....	19
Tableau 6 : Présentation des principaux indicateurs relatifs aux enfants face à la justice.....	23
Tableau 7 : Principaux indicateurs sur la traite des enfants.....	29
Tableau 8 : Principaux indicateurs sur le travail des enfants.....	33
Tableau 9 : Principaux indicateurs sur la migration des enfants.....	36
Tableau 10 : Présentation des indicateurs globaux relatifs à l'accompagnement et le suivi des CAPE.....	38
Tableau 11 : Répartition des enfants en familles hôtes/familles d'accueil selon le sexe et l'âge.....	42
Tableau 12 : Principaux indicateurs sur les grossesses et mariages précoces par tranche d'âge.....	44
Tableau 13 : Répartition des différents types de violences par sexe et par tranche d'âge.....	46

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition par département des enfants dans la rue reçus et réintégrés	17
Graphique 2 : Répartition par département des enfants de la rue reçus et réintégrés	17
Graphique 3 : Proportion des enfants malnutris reçus et pris en charge par département.....	18
Graphique 4 : Répartition des enfants malnutris reçus par département.....	18
Graphique 5 : Répartition par département des OEV reçus.....	21
Graphique 6 : Répartition par département de la proportion d'OEV reçus et pris en charge.....	21
Graphique 7 : Proportion d'enfants dont un parent est décédé fréquentant une école/centre de formation par département par rapport aux OEV reçus.....	22
Graphique 8 : Répartition des enfants dits sorciers/accusés de sorcellerie identifiés par département.....	22
Graphique 9 : Répartition par catégorie des cas d'enfants face à la justice selon le sexe	25
Graphique 10 : Répartition des cas d'enfants face à la justice par catégorie.....	25
Graphique 11 : Répartition des enfants face à la justice reçus par sexe	26
Graphique 12 : Répartition des enfants face à la justice reçus par département.....	26
Graphique 13 : Répartition des enfants auteurs, victimes et témoins reçus par département.....	27
Graphique 14 : Proportions d'enfants auteurs et témoins réinsérés / réintégrés par département.....	28
Graphique 15 : Répartition du nombre des enfants victimes de traite reçus et du nombre des enfants réintégrés par sexe	30
Graphique 16 : Répartition du nombre des enfants victimes de traite reçus et du nombre des enfants réintégrés par tranches d'âge.....	31
Graphique 17 : Enfants victimes de traite reçus par département et par sexe.....	31
Graphique 18 : Proportion des enfants victimes de traite réintégrés par rapport aux reçus.....	32
Graphique 19 : Nombre d'enfants recensés en situation de travail par les CPS, l'inspection du travail, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires par sexe	33
Graphique 20 : Nombre total d'enfants en situation de travail recensés par les CPS et structures partenaires par tranche d'âge	34
Graphique 21 : Répartition du nombre d'enfants en situation de travail recensés et nombre d'enfants exposés	34
Graphique 22 : Répartition du nombre d'enfants en situation de travail et retirés par département.....	35
Graphique 23 : Répartition des enfants migrants reçus par sexe et par département	37
Graphique 24 : Répartition de la proportion d'enfants migrants reçus et réintégrés.....	37
Graphique 25 : Répartition des enfants pris en charge dans les CAPE par département.....	39
Graphique 26 : Répartition des enfants possédant un dossier à jour au sein des CAPE par département.....	40
Graphique 27 : Proportion d'enfants réintégrés dans un milieu protecteur parmi ceux pris en charge.....	41

Graphique 28 : Répartition du nombre d'enfants accueillis en 2022 par les familles hôtes et familles d'accueil dans les quatre (04) départements pilotes (Atlantique, Borgou, Littoral et Zou).....	42
Graphique 29 : Répartition des cas de mutilations génitales féminines par département.....	43
Graphique 30 : Répartition des cas de mariages et grossesses enregistrés par département.....	45
Graphique 31 : Répartition des proportions de cas de mariages et grossesses enregistrés et pris en charge par département.....	46
Graphique 32 : Répartition des cas de violences reçus par catégorie.....	48
Graphique 33 : Courbe évolutive des cas de violences enregistrés par tranche d'âge	49

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CAPE	: Centre d'Accueil et de Protection d'Enfants
CPS	: Centre de Promotion Sociale
DGEOCS	: Direction Générale de l'Évaluation et de l'Observatoire du Changement Social
DPAF	: Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances
ENABEL	: Agence Belge de Développement
ESD	Enfants en Situation Difficile
INStaD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
LAE	: Ligne d'Assistance aux Enfants
MASM	: Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MGF	: Mutilations Génitales Féminines
OCPM	: Office Central de Protection des Mineurs
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OEV	: Orphelins et Enfants Vulnérables
OFFE	: Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisations de la Société Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
SIDoFFE-NG	: Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant et Nouvelle Génération
SSS	: Services Sociaux Spécialisés
SWEDD	: Women's Empowerment and Demographic Dividend Project
TBS	: Tableau de Bord Social
TDR	: Termes de Référence
UNFPA	: Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	: Fonds des Nations unies pour l'enfance

PRÉFACE

La mise en place dès novembre 2019 du Système intégré de Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant de Nouvelle Génération (SIDoFFE-NG) a favorisé l'élaboration du Tableau de Bord Social (TBS) sur la protection de l'enfant au Bénin.

Depuis trois (3) ans, cette activité est devenue traditionnelle pour l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE). Aussi, le décret 2022-693 du 7 décembre 2022 portant approbation des statuts de l'OFFE vient-il renforcer cette initiative à travers l'une des principales attributions dévolues à l'Observatoire à savoir : « la publication périodique des informations statistiques du secteur des Affaires sociales sous la forme de bulletins, d'annuaires, de revues, de répertoires et autres selon une périodicité donnée ».

Parce que les enfants d'aujourd'hui seront la société de demain, la protection de l'enfance concerne les politiques ou les mesures directement tournées vers les mineurs, tendant à prévenir ou suppléer une défaillance familiale. De ce fait, cette cible de l'action sociale mérite d'être protégée au regard de son importance dans le processus de développement.

Face aux nombreux défis à relever, il s'avère indispensable de disposer d'outils nécessaires à la définition de politiques et/ou de stratégies, au suivi-évaluation et à la mesure des progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie de chacune des cibles évoquées plus haut. C'est dans ce cadre que l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE) initie, réalise et publie depuis plusieurs années, sur la base des statistiques générées par le SIDoFFE-NG, des documents stratégiques en vue d'aider à une meilleure prise de décision.

Le présent Tableau de Bord Social sur la protection de l'enfant est l'instrument analytique de référence qui permet de rendre compte de la situation des enfants dans notre pays. Il a été conçu dans une démarche assez structurée depuis la phase préparatoire jusqu'aux travaux d'extraction, de traitement et d'analyse des données avec une revue documentaire transversale à toutes les étapes. L'élaboration de ce chef-d'œuvre qui a mobilisé les cadres des directions centrales, techniques, des structures déconcentrées du ministère ainsi que des personnes ressources, n'a été possible que grâce à l'engagement et le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) à qui nous adressons notre reconnaissance.

Nos remerciements renouvelés vont également à l'endroit de Madame le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance pour son accompagnement de tous les instants et son attachement à la production de données fiables sur l'action sociale dans notre pays.

Nassirou KASSOUMOU HARAROU

Directeur Général de l'OFFE

RESUMÉ

En **2022**, les interventions menées par les Centres de Promotion Sociale (CPS) et diverses structures dispensatrices de services de protection de l'enfant ont permis la prise en charge **169 698 enfants** recensés dont **100 126 filles** et **69 572 garçons** toutes catégories confondues.

Ces données en 2020 et en 2021 indiquent respectivement 29 273 et 45 716 enfants recensés. Ce qui fait constater une hausse progressive du nombre global d'enfants recensés de 2020 à 2022.

Cette hausse progressive s'explique par les différentes actions du gouvernement et des partenaires en matière de protection de l'enfance en général. De façon spécifique, elle est liée, entre autres, aux résultats fournis par la Ligne d'Assistance aux Enfants (LAE) victimes d'abus et de violences mise en service officiellement le 18 mars 2020. Elle dispose en effet d'un système d'alerte et de réponse qui permet désormais aux victimes et aux témoins de violences faites aux enfants de dénoncer en toute sécurité leurs « agresseurs » et de bénéficier d'une prise en charge correspondant aux préoccupations soulevées. À travers le numéro vert 138, la LAE facilite la détection, le signalement, la dénonciation et l'orientation de tout cas de violence ou d'abus contre les enfants.

En ce qui concerne les « **Enfants en Situation Difficile** », on note **52 608 cas** enregistrés. Une analyse comparative de cette donnée sur la période de deux (02) ans indique un accroissement de 15,08% des cas reçus entre 2022 (52 608 cas) et 2021 (45 716 cas), et de 56,17% entre 2021 et 2020 (29273 cas). Ces hausses de cas enregistrés au fil des trois (03) dernières années est le fruit conjugué des actions mises en œuvre par l'OFFE en vue d'une plus grande synergie d'actions entre les acteurs de protection dans le renseignement et la complétude des données du SIDoFFE-NG ainsi que des efforts continus de prise en charge des enfants sur toute l'étendue du territoire national de la part des services de protection sociale.

Lorsque l'on s'intéresse à la thématique **traite, travail et migration**, on peut retenir que le nombre d'enfants victimes de traite reçus a évolué **au plan national** passant de 799 cas en 2021 à 917 cas en 2022, soit une hausse de 15%, les filles étant plus touchées que les garçons. Cette hausse du nombre d'enfants victimes de traite reçus pourrait s'expliquer par l'efficacité des systèmes et stratégies d'alerte et de dénonciation mis en place, de même que la bonne synergie d'actions entre les différents acteurs de la chaîne de protection des enfants. Il faut dire que les cas de traite d'enfants enregistrés sont presque systématiquement dénoncés et les dénonciateurs courent désormais moins de risques de représailles, car protégés par l'arsenal juridique national.

Au **niveau départemental**, les données révèlent que l'**Atacora**, le **Littoral** et le **Zou** totalisent plus de la moitié des effectifs d'enfants victimes de traite enregistrés, soit **61,3%** au plan national.

De la traite au **travail des enfants**, il n'y a qu'un pas à franchir. Mais bien qu'étant un phénomène encore présent au Bénin, les statistiques générées par le SIDoFFE-NG permettent de constater que le nombre d'enfants identifiés en situation de travail a diminué de 39% entre 2021 et 2022. Il en est de même pour

ceux identifiés en situation de pires formes de travail pour lesquels une baisse significative de 52% environ en 2022 est constatée.

Les filles continuent d'être la cible la plus touchée par le travail et ses pires formes avec respectivement **373** et **143 cas** contre **222** et **98 cas** pour les garçons. C'est dire que la main d'œuvre féminine est plus prisée pour certains types de travaux, notamment domestiques et de vente que celle masculine. Comme pour la traite, l'âge auquel les enfants sont plus mis en situation de travail varie entre **10 et 17 ans**.

En 2022, le nombre total d'enfants et de jeunes **migrants reçus** au niveau des structures de protection des enfants s'élève à **128 cas**.

La migration touche légèrement plus les garçons que les filles situées dans la tranche d'âge de 10-14 ans, suivie de celle de 15-24 ans. De 2021 à 2022, le nombre d'enfants reçus a considérablement diminué passant de 2176 à 128 cas soit une baisse de 94%. Cette baisse drastique confirme la situation conjoncturelle relative au conflit enregistré en 2021 au Nigéria qui avait entraîné un flux migratoire important des enfants et des jeunes vers le département du Plateau, plus précisément dans la commune de Pobè.

Quant à la thématique « **violences faites aux enfants** » les données traitées montrent une tendance globale à la hausse des cas pris en charge dans certains départements où la conspiration du silence existant autrefois dans les communautés autour des phénomènes, a laissé la place à une libération de la parole dénonciatrice des cas, suite aux actions de sensibilisation et d'explication qui ont rassuré les populations de plus en plus promptes à dénoncer les cas. Cela s'est traduit notamment dans les départements des Collines, du Borgou et de l'Atacora où une hausse des cas de mariage/grossesses a été notée, avec respectivement 949, 663 et 369 cas pris en charge. En ce qui concerne les Mutilations Génitales Féminines, de 2021 à 2022, il est noté une régression de ce type de violences dans les départements de l'Atacora et le Borgou où des mesures et des initiatives endogènes de lutte ont été mises en œuvre tant par les services de protection sociale que les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Globalement, les données sur l'ensemble des indicateurs révèlent que des performances très appréciables ont été réalisées en matière de protection de l'enfant en 2022. Cela est le résultat des efforts conjugués des structures du MASM, de ses partenaires et des organisations de la société civile. Les actions de sensibilisation de masse, telles que la campagne « **AGBAZATCHÉ** » dans les collèges et lycées conduites par Madame le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, les interventions du SWEDD pour le maintien des filles à l'école, les actions destinées à la tolérance zéro aux différentes formes de violence, les activités d'informations menées au niveau des CPS et autres actions d'envergure ont eu le mérite de booster le système social et de créer un environnement plus protecteur aux enfants béninois au cours de l'année 2022.

INTRODUCTION

Pour le sociologue Guy Rocher, le changement social correspond à « *toute transformation observable dans le temps qui affecte d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de l'histoire* ». L'un des nombreux instruments de mesure du changement est le tableau de bord social (TBS).

Dans le domaine de la protection de l'enfant, cet outil est capital et sert aussi bien aux décideurs qu'à tout citoyen. Pour le réaliser, il est nécessaire de disposer de statistiques fiables. C'est ainsi que depuis 2019, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM), à travers l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE), a mis en place le SIDOFF-NG, une plateforme web de collecte, d'analyse, de traitement et de visualisation des données. À partir des données renseignées sur cette plateforme, l'OFFE élabore à la fin de chaque année, et ce depuis 2020, avec l'appui d'autres acteurs, le Tableau de bord Social (TBS) sur la protection de l'enfant.

Au cours de l'année **2022**, un total de **169 698** enfants dont **69 572 garçons**, ont été bénéficiaires des services sociaux de protection. Ces données sont rendues disponibles grâce aux acteurs des services déconcentrés du MASM et des autres ministères sectoriels ainsi que des Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant dans le secteur de la protection de l'enfant. Notons qu'en **2021, 45 716 enfants** avaient été recensés contre **29 273 en 2020**, traduisant une hausse constante de nombre d'enfants bénéficiaires des services de protection sur les trois années consécutives. Cette hausse des enfants bénéficiaires de l'appui des services sociaux est la preuve que les différentes stratégies et actions initiées par le MASM et ses partenaires dans le secteur de la protection de l'enfant portent durablement leurs fruits pour le bonheur des enfants béninois.

Le présent tableau de bord social renseigne sur les résultats après analyse des indicateurs majeurs de protection de l'enfant. Il est organisé autour des points suivants :

- données globales sur la protection de l'enfant en 2022 ;
- généralités et méthodologie d'élaboration ;
- l'analyse des données et ;
- les défis et perspectives.

Chapitre 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Face aux défis de développement auxquels les nations sont confrontées, depuis la fin des années 90, les leaders africains ont acté régulièrement leur détermination à réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés à travers des documents de planification stratégique tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Agenda 2063 et autres plans nationaux de développement. La mesure de l'atteinte de ces objectifs requiert la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi-évaluation. Pour répondre à cette exigence dans un contexte national marqué, d'une part par les exigences actuelles de l'environnement institutionnel et financier, et d'autre part par les défis techniques découlant des demandes en statistiques nouvelles induites par les agendas internationaux et nationaux, le Bénin a opté pour la création de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie qui coordonne les actions de tous les services ou organismes habilités à produire des statistiques publiques. Au nombre de ceux-ci figure l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE) qui a pour mission de développer, de produire, d'analyser et de diffuser des informations et des statistiques relatives aux interventions du MASM et de ses partenaires sur ses cibles afin d'aider à une meilleure prise de décision.

À cet effet, il a mis en place une plateforme web pour informer sur le niveau d'évolution de la situation des cibles de l'action sociale au Bénin. Ladite plateforme dénommée SIDOFFE-NG prend en compte les trois grands domaines suivants :

- protection sociale et solidarité nationale ;
- protection de l'enfant ;
- promotion de la famille, de la femme et du genre.

Pour rendre plus visible ladite plateforme et les interventions du MASM à l'endroit de ses cibles, l'OFFE produit chaque année à partir des données du SIDOFFE-NG, un tableau de bord social qui est un outil essentiel de gestion de l'information. Le tableau de bord social est en général un outil conçu par une entreprise ou une entité pour suivre de manière automatisée les flux de données complexes qu'elle génère en quantité, dans le but d'en extraire des informations exploitables qui aideront à avoir une vue d'ensemble des performances. Les utilités d'un tableau de bord social sont multiples. Entre autres, il permet :

- d'assurer la visibilité globale d'une entreprise ou d'une entité ;
- de faciliter les interprétations grâce à une présentation intuitive des données ;
- de produire des résultats en temps réel et en tout temps ;
- d'offrir la possibilité de dégager des tendances en suivant les données historiques ;
- de catégoriser des données et informations afin de faciliter leur exploitation ;

- de renforcer la communication et collaboration ;
- d'accroître l'efficacité grâce à un suivi continu ;
- de faciliter les meilleures prises de décision.

C'est donc un outil très important non seulement pour les entreprises mais aussi pour les décideurs, les chercheurs, les étudiants, etc.

La présente édition vise donc à rendre compte des résultats après analyse des données compilées et traitées pour le compte de l'année 2022.

Chapitre 2 : ÉTAPES D'ÉLABORATION DU TBS

L'élaboration du Tableau de Bord Social (TBS) sur la protection de l'enfant, édition 2022 s'est articulée autour de quatre (04) étapes majeures à savoir : i. Travaux préparatoires ; ii. Atelier d'élaboration du draft du document du TBS ; iii. Validation du TBS ; iv. Finalisation du document de TBS.

1. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires ont consisté en :

- l'élaboration des documents conceptuels de l'activité à savoir : TDR, fiche de financement, projet de plan de présentation du TBS ;
- la recherche documentaire et ;
- la préparation technique de l'atelier d'élaboration.

Ces différentes tâches ont été réalisées par les cadres de l'OFFE, appuyés de ceux de la DPAF.

2. Atelier d'élaboration du draft du TBS

Dans le but de disposer d'un tableau de bord social fiable, un atelier technique d'élaboration dudit document a été organisé du 06 au 09 mars 2023. Cet atelier a réuni les acteurs provenant de l'OFFE, de la DPAF/MASM, de l'INStAD, de la Direction Générale de l'Evaluation et de l'Observatoire du Changement Social (DGEOCS), des directions départementales, des Centres de Promotion Sociale et des Organisations de la Société Civile. Au cours de cet atelier, les participants ont été organisés en trois (3) groupes de travail pour la réalisation des tâches suivantes :

- **extraction des données de la base de SIDoFFE-NG** : les données utilisées dans le TBS 2022 proviennent essentiellement de la base de données du SIDoFFE-NG. Ainsi, ces données ont été extraites de la plateforme en fichier Excel.
- **traitement des données et sélection des indicateurs** : après extraction des données, les indicateurs pertinents ont été sélectionnés pour la réalisation des travaux et des graphiques à l'aide du tableur Excel. Des proportions et des ratios ont été également calculés pour mieux apprécier les thématiques.

- **analyse et commentaire des données** : les tableaux et graphiques réalisés ont fait l'objet d'analyses et de commentaires afin de faciliter la compréhension des données et des tendances présentées.
- **montage du draft du document** : les différentes parties (introduction, tableaux, graphiques suivis de commentaires) réalisées en travaux de groupes ont été mises en commun pour avoir le premier draft du document.
- **présentation et pré-validation du document** : le premier draft monté a été présenté en plénière. Les observations de fond et de forme des participants à l'atelier ont permis d'améliorer le document pour avoir un projet de TBS 2022 pré validé.

3. Validation du Tableau de Bord Social

Le document pré-validé a été soumis à l'appréciation de l'équipe de rédaction élargie aux membres du Cabinet de Madame le Ministre, notamment le Conseiller Technique au Suivi des Projets. Après cette étape, le discours consacrant la validation du document a été prononcé par le représentant du Ministre sous réserve des travaux de finalisation, de relecture et de mise en forme du document qui auront lieu dans les bureaux de l'OFFE après l'atelier de Cotonou.

4. Finalisation du document

La finalisation a consisté essentiellement en une relecture et à la mise en forme de la dernière version du document par les cadres de l'OFFE et de la DPAF avant son édition.

Chapitre 3 : DONNEES GLOBALES DU TBS

Les Centres de Promotion Sociale (CPS) et les structures partenaires sont les entités de première ligne en matière de prise en charge des enfants vulnérables ou en situation difficile. Les cibles du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) en particulier les enfants y sont écoutés et accompagnés en prenant pleine considération de leur intérêt supérieur, de leurs besoins et du diagnostic social établi par les agents desdites structures.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les statistiques générées par le Système Intégré de Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant de Nouvelle Génération (SIDoFFE-NG) au titre de l'année 2022 en comparaison avec celles de 2021.

Tableau 1 : Évolution du niveau des indicateurs de 2021 à 2022

N°	Indicateurs	Sexe		Total 2022 (a)	Total 2021 (b)	Écarts en %tage (a-b/b) x 100
		Masculin	Féminin			
1	Nombre d'enfants dans la rue reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	922	837	1759	1756	0,17%
2	Nombre d'enfants de la rue reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	411	128	539	290	85,86%
3	Nombre d'enfants en situation d'urgence (victimes de catastrophe, rapatriés, réfugiés, abandonnés)	612	613	1225	2869	-57,30%
4	Nombre d'enfants malnutris reçus	5287	5675	10962	7293	50,31%
5	Nombre total des Orphelins et Enfants Vulnérables reçus par les CPS, SSS, ONG et Structures Partenaires	10594	18546	29140	24097	20,93%
6	Nombre d'enfants face à la justice reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	418	233	651	658	-1,06%
7	Nombre d'enfants victimes de traite reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	413	504	917	799	14,77%
8	Nombre d'enfants recensés en situation de travail par les CPS, l'inspection du travail, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	222	373	595	827	-28,05%
9	Nombre d'enfants ou jeunes migrants reçus par les CPS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	68	60	128	2176	-94,12%
10	Nombre total de cas de mariages précoces enregistrés	28	874	902	676	33,43%
11	Nombre de cas de violences patrimoniales ou culturelles reçus	63	111	174	65	167,69%
12	Nombre de cas de violences sexuelles reçus	12	780	792	606	30,69%
13	Nombre de cas de violences économiques reçus	26	190	216	187	15,51%
14	Nombre total de cas de grossesses précoces enregistrées dans les structures de prise en charge	0	2235	2235	1435	55,75%
15	Nombre total de cas d'enlèvement et de séquestration survenus	23	431	454	396	14,65%
16	Nombre de cas de violences physiques reçus	116	378	494	454	8,81%
17	Nombre de cas de violences psychologiques ou morales reçus	245	1180	1425	1132	25,88%
Total		19460	33148	52608	45716	15,08%

Source : SIDoFFE-NG, 2023

Au titre de l'année de l'année 2022, les CPS et autres structures de prise en charge ont reçu **52 608 enfants** dont **33 148 filles** (63,01%). De cet effectif se distinguent **489 enfants** (1,48%) en situation de handicap.

Comparé aux données de 2021 (**45716** enfants reçus), il est noté une hausse de 15,08% des cas reçus. Ce taux de croissance traduit les efforts de complétude des données dans le SIDoFFE-NG ainsi que l'offre continue de services de protection des enfants au cours des deux (02) dernières années.

Chapitre 4 : ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE

L'**enfant en situation difficile** s'entend par tout enfant ayant besoin de mesures spéciales de protection suite à des conditions susceptibles de mettre en péril sa vie, sa santé, sa sécurité, son développement ou son intégrité. Il s'agit en particulier de tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial. La thématique « *Enfant en situation difficile* » comprend les sous-thématiques « *enfant dans/de la rue* », « *Orphelin et Enfant Vulnérable* » et « *enfant face à la justice* ».

Un enfant dans la rue est un enfant qui fait tout dans la rue mais garde contact avec sa famille. Il passe tout son temps dans la rue et retourne les soirs dormir à la maison. Par contre l'**enfant de la rue**, est celui qui a pour domicile la rue. Il a donc coupé tout contact avec sa famille.

Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) : l'orphelin est un enfant qui a perdu la prise en charge familiale par le décès de l'un ou des deux parents biologiques. L'enfant vulnérable est celui qui est constamment exposé aux risques sociaux qui affectent ou menacent sa vie et compromettent son épanouissement.

Ainsi, le concept d'OEV se définit au Bénin comme tout enfant ayant perdu l'un ou les deux parents du fait du sida ou d'une maladie chronique. On peut encore désigner par OEV, tout enfant sans soutien familial et qui souffre d'une malnutrition ou victime d'exploitation sexuelle ou économique.

Un enfant face à la justice est un enfant qui a commis une infraction pénale et qui a été présenté devant la justice. Sous enfant face à la justice, on distingue l'enfant victime, l'enfant témoin et l'enfant auteur.

Le tableau ci-dessous fait le point des enfants en situation difficile reçus par les CPS et autres structures partenaires.

Tableau 2 : Répartition par sexe des enfants en situation difficile reçus dans les CPS et autres structures partenaires

Indicateurs	Garçons	Filles	Total 2022 (a)	Total 2021 (b)	Variation (a-b)/b x100
Nombre d'enfants dans /de la rue reçus	1 333	965	2 298	2 046	12,32%
Nombre d'orphelins et enfants vulnérables reçus	10 594	18 546	29 140	24 097	20,93%
Nombre d'enfants face à la justice reçus	418	233	651	658	-1,06%
TOTAL	12 345	19 744	32 089	26 801	19,73%

Source : MASM/SIDoFFE-NG, 2023

32 089 enfants en situation difficile dont **19 744 filles** soit (61,53%) ont été reçus par les CPS et autres structures partenaires au cours de l'année **2022**. La cible la plus touchée est celle des Orphelins et enfants vulnérables (90,81%).

Le nombre d'enfants en situation difficile pris en charge par les services de protection sociale est passé de **26 801** en 2021 à **32 089** en 2022, ce qui indique une augmentation du taux de prise en charge de **19,73%**.

1. Enfants dans /de la rue

Tableau 3 : Répartition par sexe et tranche d'âge des enfants dans/de la rue

Indicateurs	Sexe		Tranche d'âge				Total 2022	Total 2021
	M	F	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-17 ans		
Nombre d'enfants dans la rue reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	922	837	118	309	984	348	1759	1756
Nombre d'enfants dans la rue réintégrés dans leur famille	571	558	75	177	690	187	1129	986
Proportion d'enfants dans la rue réintégrés dans leur famille	61,93%	66,67%	63,56%	57,28%	70,12%	53,74%	64,18%	56,15%
Nombre d'enfants de la rue reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	411	128	10	41	348	140	539	290
Nombre d'enfants de la rue réintégrés dans leur famille	147	53	5	42	131	22	200	146
Proportion d'enfants de la rue réintégrés dans leur famille	35,77%	41,41%	50%	102,44%	37,64%	15,71%	37,11%	50,34%

Source : MASM/SIDoFFE-NG, 2023

Au titre de l'année 2022, les centres de promotion sociale et autres structures partenaires de protection de l'enfant ont enregistré **1759 enfants** dans la rue **contre 1756** en 2021 et **539** enfants de la rue contre **290** en 2021. Il faut constater que l'effectif des enfants de la rue a considérablement évolué soit

85,86% de progression. Cet effectif élevé de cas en 2022 s'explique par l'effort des CPS et autres structures de protection dans l'identification et la détection précoces des cas d'enfants de la rue. Il pourrait également se justifier par la démission des parents face à l'éducation des enfants.

La réintégration familiale concerne **64,18%** des enfants dans la rue en 2022 contre **51,26%** en 2021. Elle est de 63,56% pour la tranche d'âge de 0-5 ans, 57,28% pour celle de 5-9 ans, 70,12% pour la tranche d'âge 10-14 ans et 53,74% pour celle de 15-17 ans.

Pour ce qui concerne les enfants de la rue, la réintégration est de 37,11% en 2022 contre 50,34% en 2021. Entre 2021 (56,15%) et 2022 (64,18%), la tendance à l'amélioration de 14,31% en matière de réintégration des enfants dans la rue en famille est inversée en ce qui concerne les enfants de la rue (34,11% en 2021) et (50,34% en 2022).

- **Autre enfant en situation difficile (enfant malnutri)**

L'enfant malnutri est un enfant dont l'état nutritionnel est la conséquence d'une alimentation mal équilibrée en quantité et en qualité.

Un focus sur la situation des enfants malnutris en 2022 se présente ainsi qu'il suit.

Tableau 4 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des enfants malnutris reçus et pris en charge

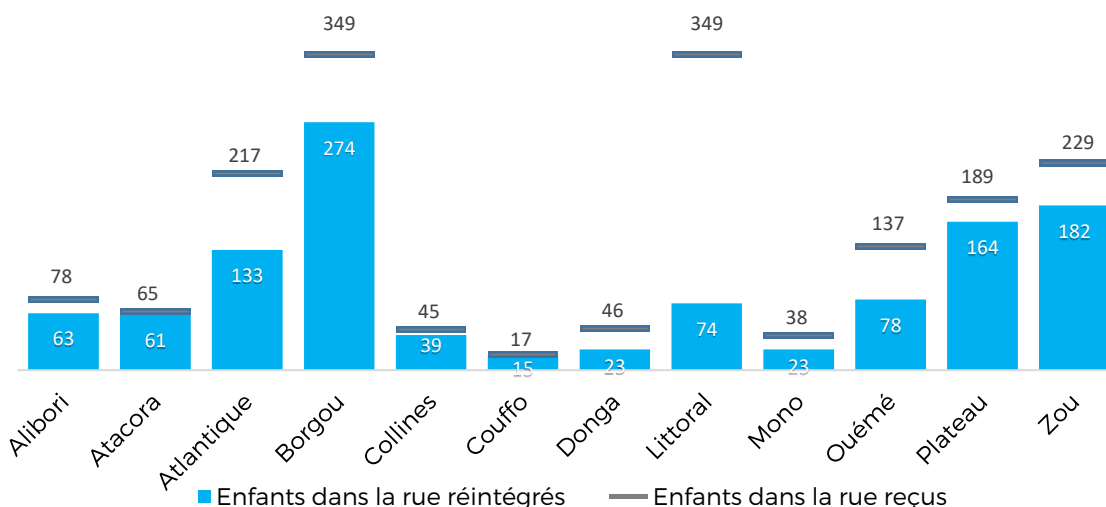
Indicateurs	Sexe		Tranche d'âge				Total 2022	Total 2021
	M	F	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-17 ans		
Nombre d'enfants malnutris reçus	5287	5675	10646	292	23	1	10962	7293
Nombre d'enfants malnutris pris en charge	5590	5815	11099	284	22	0	11405	7217
Proportion des enfants malnutris pris en charge	105,73%	102,47%	104,26%	97,26%	95,65%	0%	104,04%	98,96%

Source : MASM/SIDoFFE-NG, 2023

L'effectif des enfants malnutris reçus est de 10962 cas en 2022 contre 7293 en 2021. Cet effectif élevé de cas d'enfants malnutris se justifie par l'effort constant dans la détection précoce des cas en communauté. Le pourcentage des enfants malnutris pris en charge est de 104,04% en 2022 contre 98,96% en 2021. Cette performance qu'affichent les CPS et les structures partenaires se traduit par la prise en charge systématique des cas.

1.1 Enfants dans la rue

Graphique 1 : Répartition par département des enfants dans la rue reçus et réintégrés

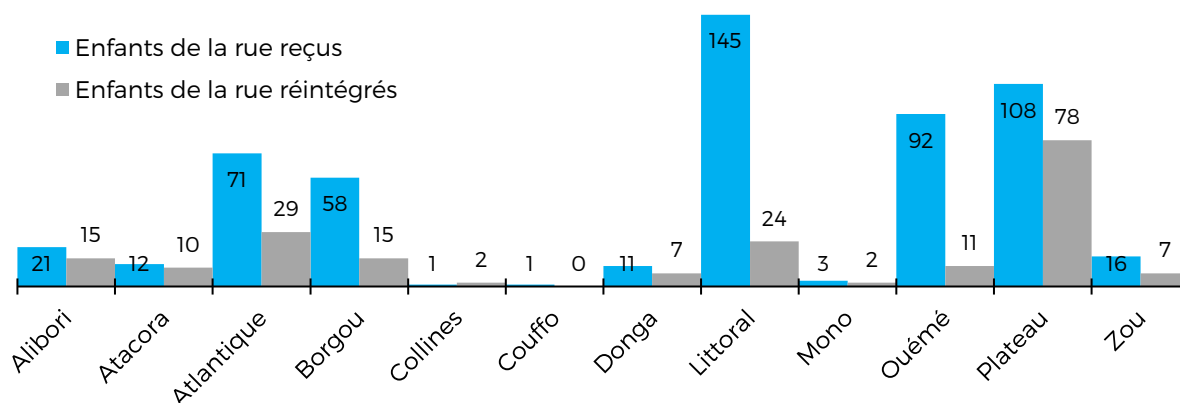


Source : MASM/SIDoFFE-NG, 2022

Le graphique montre que les départements du Borgou (349), du Littoral (349) et du Zou (229) sont ceux qui ont enregistré les effectifs d'enfants dans la rue les plus élevés. Par contre les départements du Borgou (272 cas) suivi du Zou (182 cas) ont beaucoup plus réintégrés de cas.

1.2 Enfants de la rue

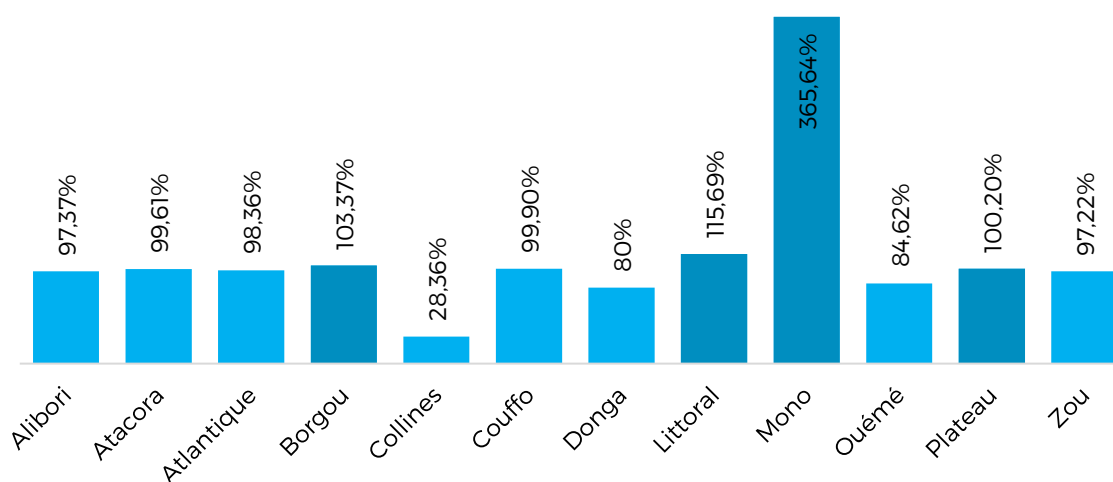
Graphique 2 : Répartition par département des enfants de la rue reçus et réintégrés



Source : SIDoFFE-NG, 2023

En termes d'enfants de la rue reçus en 2022 les départements du littoral (145 cas), du Plateau (108 cas) et de l'Ouémé (92 cas) sont ceux dont les effectifs sont les plus élevés. Ces effectifs comparés à ceux de 2021 montrent que les départements du Plateau (17 cas), du Littoral (3 cas) et de l'Ouémé (63 cas), affichent des scores moindres. Une synergie d'actions accrue entre acteurs de protection a permis d'identifier un plus grand nombre de cas en 2022.

Graphique 3 : Proportion des enfants malnutris reçus et pris en charge par département.



Source : MASM/SIDoFFE-NG, 2023

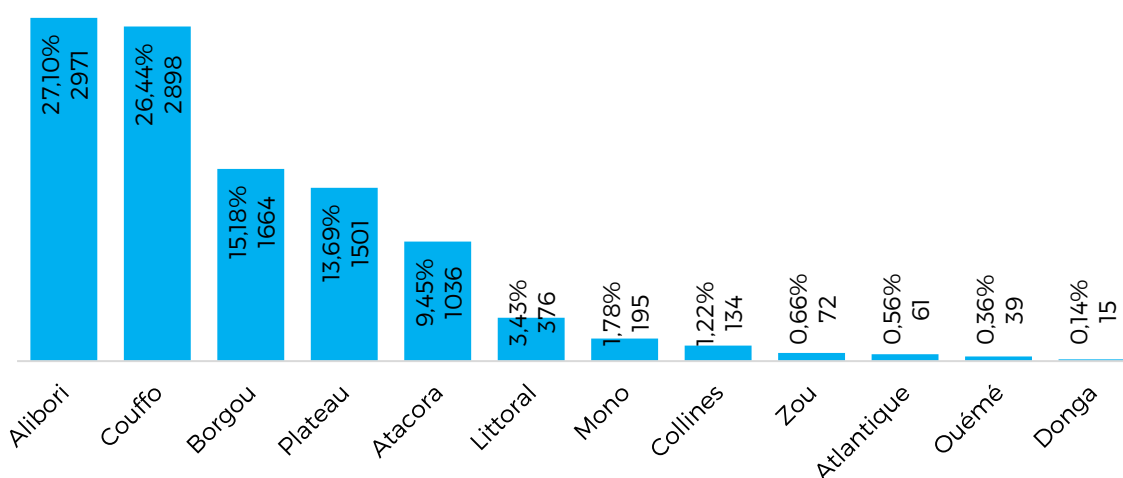
Hormis le département des Collines (28,36%), tous les autres départements affichent une proportion de prise en charge des enfants malnutris supérieure ou égale à 80%.

Le département du Mono a connu en 2022 une opération spéciale de prise en charge de 500 enfants malnutris organisée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) dans la commune d'Athiémé. Cela justifie la proportion de prise en charge très élevée dans ce département.

1.3 Enfants malnutris

La situation des enfants malnutris reçus supra présentée au Tableau 4 mérite une attention particulière. Un niveau départemental de désagrégation permettra de relever les disparités entre les différentes régions du pays ou d'éventuelles similarités dans la manifestation du phénomène de la malnutrition.

Graphique 4 : Répartition des enfants malnutris reçus par département



Source : MASM/SIDoFFE-NG, 2023

Les effectifs les plus élevés d'enfants malnutris s'observent au niveau des départements de l'Alibori (27,10%), du Couffo (26,44%) et du Borgou (15,18%) qui à eux seuls représentent plus de la moitié (68,72%) des 10962 cas reçus au plan national. Des cas d'enfants malnutris ont été reçus dans l'ensemble des 12 départements du Bénin avec l'effectif de cas compris entre 15 et 2971.

Parmi les cibles que constituent les enfants en situation difficile figurent les orphelins et enfants vulnérables (OEV). Pour mieux appréhender les caractéristiques de cette cible il sera présenté une analyse synoptique de ses différents indicateurs à travers le tableau ci-après.

2. Orphelins et enfants vulnérables

Les OEV sont présents dans tous les départements du Bénin et concernent aussi bien les filles que les garçons de tous âges comme l'indique le tableau ci-dessous. Parmi les OEV, on retrouve les enfants dits sorciers/accusés de sorcellerie, les enfants déviants, les enfants exonérés des frais de scolarité.

On entend par enfants sorciers/accusés de sorcellerie, les enfants qui naissent soit par le siège soit par les pieds, ou avec des dents que certaines communautés considèrent comme des détenteurs de pouvoirs maléfiques susceptibles de nuire à la famille. Ces enfants sont systématiquement sacrifiés.

Quant aux enfants déviants ce sont ceux qui développent des comportements relevant de la délinquance.

Les enfants exonérés des frais de scolarité sont des écoliers ou élèves qui sont dispensés des frais de scolarité compte tenu de leur situation de vulnérabilité.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs relatifs aux OEV.

Tableau 5 : Présentation des principaux indicateurs relatifs aux Orphelins et Enfants Vulnérables

Indicateurs	Sexe		Tranche d'âge				Total 2022	Total 2021
	M	F	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-17 ans		
Nombre total des Orphelins et Enfants Vulnérables reçus par les CPS, SSS, ONG et Structures Partenaires	10594	18546	2977	4707	11395	10061	29140	7293
Effectif des Orphelins et Enfants Vulnérables bénéficiant d'une prise en charge (psychosociale, scolaire, alimentaire et professionnelle)	11343	22722	3447	5243	12812	12563	34065	7217
Proportion d'Orphelins et Enfants Vulnérables reçus pris en charge	107,07%	122,52%	115,79%	111,39%	112,44%	124,87%	116,90%	98,96%
Nombre d'enfants dits sorciers identifiés	14	14	2	8	12	6	28	64

Nombre d'enfants dits sorciers pris en charge	14	14	2	7	14	5	28	40
Proportion d'Enfants dits sorciers pris en charge	100%	100%	100%	87,50%	116,67%	83,33%	100%	62,50%
Nombre total d'enfants dont au moins un parent est décédé et qui fréquentent une école / Un centre de formation	6608	10201	372	2912	7324	6201	16809	13908
Proportion d'enfants dont un parent est décédé et qui fréquentent une école/centre de formation par rapport aux OEV reçus	62,37%	55,00%	12,50%	61,87%	64,27%	61,63%	57,68%	190,70%
Nombre total d'enfants orphelins en âge de fréquenter l'école reçus par les CPS, SSS, ONG et Structures Partenaires	4008	7508	151	2225	4804	4336	11516	10344
Nombre d'enfants exonérés des frais de scolarité	2321	1803	9	54	2041	2020	4124	3621
Nombre d'enfants déviants accompagnés par les ONG	46	17	1	3	30	29	63	162

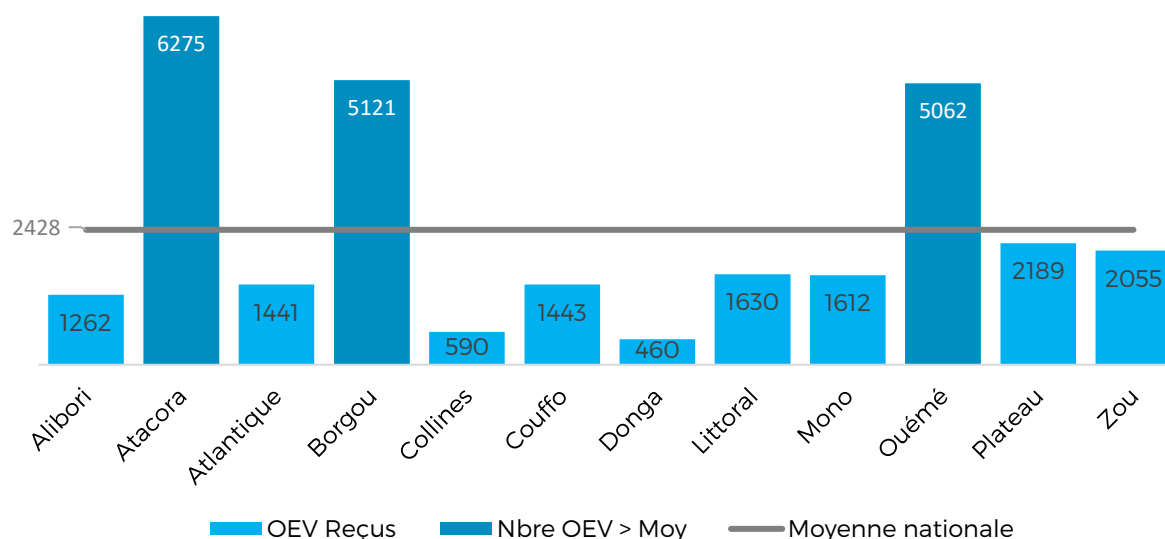
Source : MASM/SIDoFFE-NG, 2023

Une analyse comparative de ce graphique révèle que le nombre d'OEV enregistrés en 2022 est **29144** contre **7293** en 2021 soit une augmentation de **21851** enfants. Les filles sont les plus concernées avec un effectif de 18546. Toutes les tranches d'âge sont concernées avec un pic au niveau celle de 10-14 ans (11395).

Pour ce qui est de la prise en charge, 34065 OEV ont bénéficié d'un accompagnement en 2022 contre 7217 en 2021. On note une nette amélioration de la prise en charge avec une proportion de 116,90% en 2022 contre 98,96% en 2021. **Cette augmentation de la proportion de prise en charge se justifie par le fait que 80 % du budget des CPS vont directement à l'endroit des cibles du MASM dont les OEV.**

La situation scolaire des OEV renseigne que 16809 fréquentent une école/ un centre de formation professionnelle en 2022 contre 13908 en 2021. Une augmentation de l'effectif des filles (10201) en 2022 a été notée. Cette augmentation peut se justifier par les mesures de gratuité de la scolarisation des enfants prises par le Gouvernement dont les cantines scolaires, la distribution des kits scolaires, la formation professionnelle dans divers corps de métiers. Les prestations des CPS et autres structures partenaires à l'endroit de cette cible ont été accrues.

Graphique 5 : Répartition par département des OEV reçus

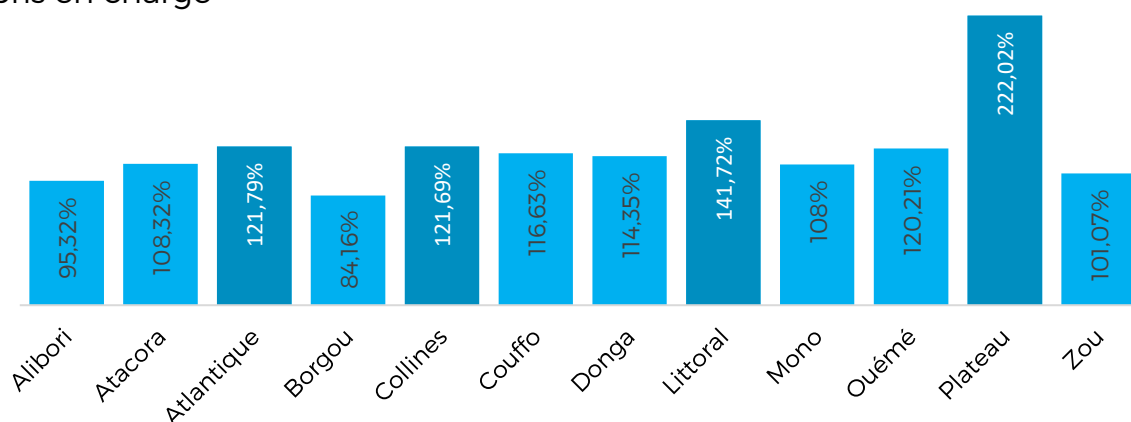


Source : MASM/SIDoFFE-NG, 2023

Les départements de l'Atacora (6275 cas), du Borgou (5121 cas), et de l'Ouémé (5062 cas) ont enregistré les effectifs des OEV les plus élevés, soit plus de la moitié des cas reçus (58,47%). Dans ces départements, la demande des prestations des CPS et autres structures partenaires est alors de plus en plus forte.

2.1 Proportion d'OEV reçus et pris en charge par les CPS et structures de protection

Graphique 6 : Répartition par département de la proportion d'OEV reçus et pris en charge

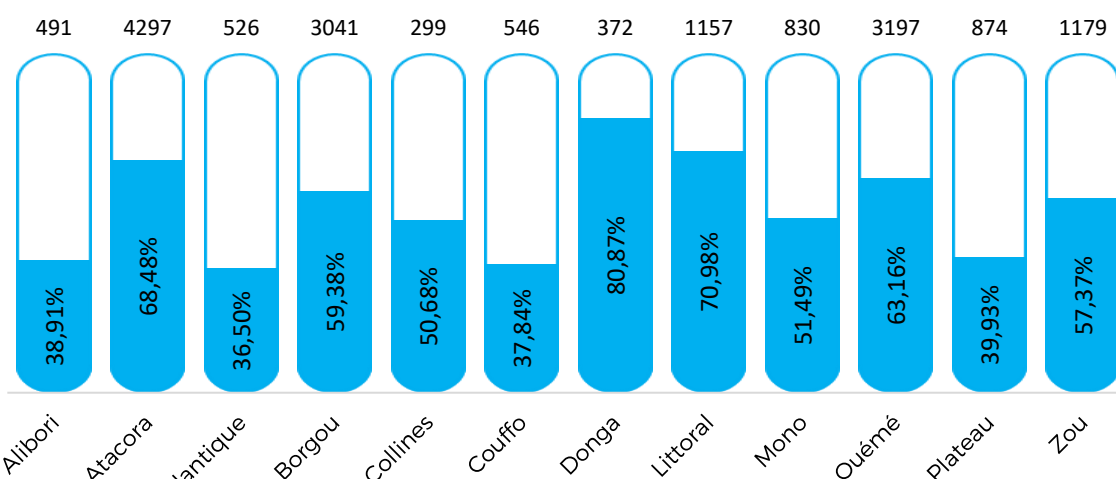


Source : SIDoFFE-NG, 2023

L'analyse de ce tableau montre qu'en dehors des départements de l'Alibori et du Borgou, tous les départements affichent une proportion de prise en charge des OEV supérieure ou égale à 100%. Cela dénote d'une bonne couverture des prestations des CPS et autres structures de protection.

2.2 Enfants dont au moins un parent est décédé et qui fréquentent une école / un centre de formation

Graphique 7 : Proportion d'enfants dont un parent est décédé fréquentant une école/centre de formation par département par rapport aux OEV reçus.

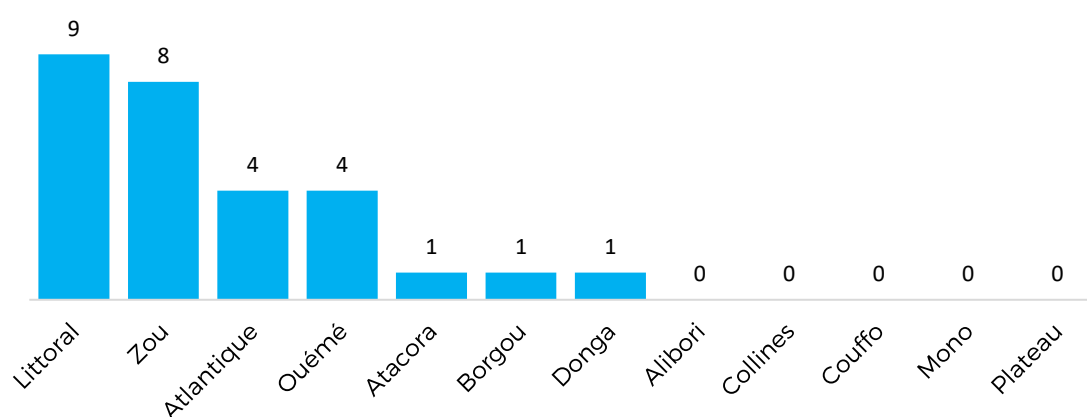


Source : SIDoFFE-NG, 2023

Au regard de ce graphique, les départements de la Donga, du Littoral et de l'Atacora totalisent respectivement 80,87%, 70,98% et 68,48% d'OEV fréquentant une école/un centre de formation professionnel en 2022 tandis que ceux de l'Alibori, de l'Atlantique, du Couffo et du Plateau affichent une proportion inférieure à 50%. Il existe donc un gap à combler en matière d'accompagnement de cette cible par les CPS et acteurs de Protection.

2.3 Enfants dits sorciers / accusés de sorcellerie

Graphique 8 : Répartition des enfants dits sorciers/accusés de sorcellerie identifiés par département



Source : SIDoFFE-NG, 2023

Les enfants dits sorciers/accusés de sorcellerie ont été enregistrés dans les départements du Littoral (9 cas), suivi du Zou (8 cas). L'Atlantique et l'Ouémé totalisent chacun 4 cas et enfin le Borgou et la Donga, 1 cas chacun.

Toujours dans le chapitre des enfants en situation difficile figure l'enfant face à la justice. Cette sous thématique englobe l'enfant auteur, l'enfant victime et l'enfant témoin.

3. Enfants face à la justice

Tableau 6 : Présentation des principaux indicateurs relatifs aux enfants face à la justice

Indicateurs	Sexe		Tranche d'âge				Total 2022	Total 2021
	M	F	0 - 4 ans	5 - 9 ans	10 - 14 ans	15 - 17 ans		
Nombre d'enfants face à la justice reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	418	233	5	29	226	391	651	656
Nombre d'enfants face à la justice réintégrés dans leur famille	151	118	2	12	109	146	269	353
Proportion d'enfants face à la justice réintégrés dans leur famille	36,12%	50,64%	40%	41,38%	48,23%	37,34%	41,32%	53,81%
Nombre d'enfants face à la justice suivis après réintégration en famille	86	98	2	9	73	100	184	223
Proportion d'enfants face à la justice suivis après réintégration en famille	56,95%	83,05%	100%	75%	66,97%	68,49%	68,40%	63,17%
Nombre d'enfants auteurs reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	302	40	4	7	95	236	342	294
Nombre d'enfants auteurs réinsérés / réintégrés	84	14	0	2	33	63	98	137
Proportion d'enfants auteurs réinsérés / réintégrés	27,81%	35%	0%	28,57%	34,74%	26,69%	28,65%	46,60%
Nombre d'enfants auteurs suivis après réintégration	104	11	0	3	39	73	115	80
Nombre d'enfants auteurs suivis après réinsertion	27	8	0	2	15	18	35	59
Nombre d'enfants auteurs suivis après réintégration / réinsertion	131	19	0	5	54	91	150	139
Proportion d'enfants auteurs suivis après réintégration / réinsertion	155,95%	135,71%	-	250%	163,64%	144,44%	153,06%	101,46%
Nombre d'enfants victimes reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	89	335	11	52	163	198	424	498
Nombre d'enfants victimes réinsérés / réintégrés	56	165	6	36	103	76	221	345
Proportion d'enfants victimes réinsérés / réintégrés	62,92%	49,25%	54,55%	69,23%	63,19%	38,38%	52,12%	69,28%

Nombre d'enfants victimes suivis après réintégration	46	174	5	30	94	91	220	345
Nombre d'enfants victimes suivis après réinsertion	33	105	3	20	59	56	138	167
Nombre d'enfants victimes suivis après réintégration / réinsertion	79	279	8	50	153	147	358	512
Proportion d'enfants victimes suivis après réintégration / réinsertion	141,07%	169,09%	133,33%	138,89%	148,54%	193,42%	161,99%	148,41%
Nombre d'enfants témoins reçus par les structures de répression (justice et sécurité)	2	8	0	1	6	3	10	36
Nombre d'enfants vivant dans les centres de sauvegarde	65	7	5	1	7	59	72	99

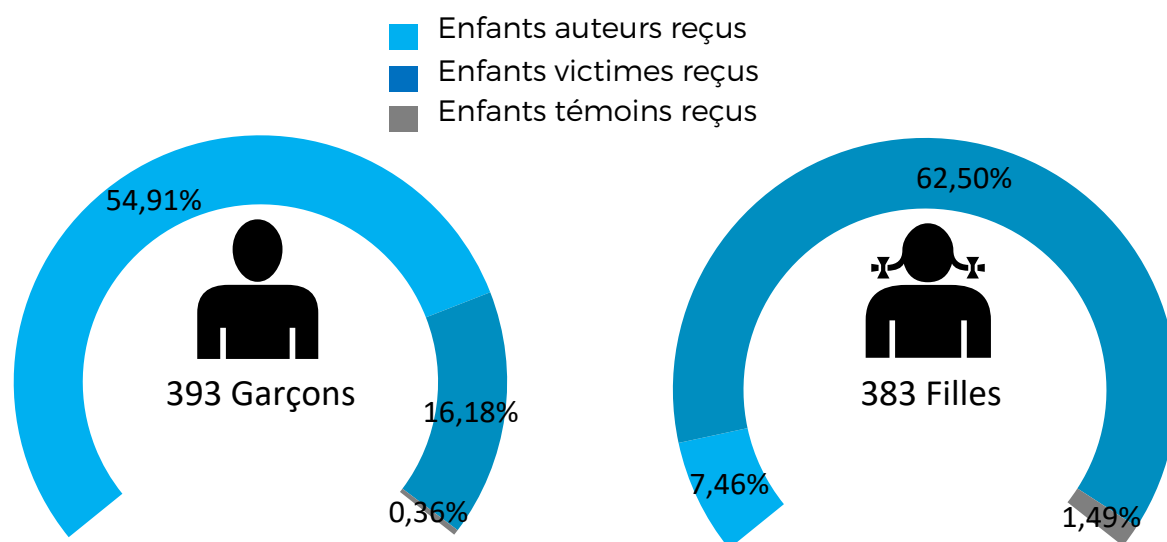
Source : MASM/SIDoFFE-NG, 2023

A la lecture de ce tableau, il ressort que toutes les catégories d'enfants face à la justice ont été reçues en 2022. Leurs différents effectifs comparés à ceux de 2021 ont montré les tendances ci-après :

- les enfants acteurs reçus sont passés de 294 en 2021 à 342 en 2022. Une augmentation des cas (48) a été observée. La majorité des d'enfants auteurs sont des garçons soit 302 cas sur les 342 reçus ;
- par contre, les enfants victimes reçus sont de 424 en 2022 contre 498 en 2021. On note une diminution de cas d'enfants victimes (74 cas) de 2021 à 2022. La majorité des enfants victimes sont les filles soit 335 cas ;
- les enfants témoins ont vu leur effectif passé de 36 en 2021 à 10 en 2022, soit une diminution de 26 cas.

En analysant la situation des enfants face à la justice reçus par les structures de répression (justice et sécurité) pour qui les CPS ont joué leur partition en termes d'accompagnement, il s'est révélé que leur effectif a connu une légère diminution passant de 651 cas en 2022 à 656 en 2021. Toutes les tranches d'âge sont touchées avec une prédominance au niveau de celle de 15-17 ans. Les tranches d'âge de 10-14 ans et 15-17 ans totalisent 617 cas sur les 651 reçus. Cela dénote que sur le plan psychologique, la période de vie allant de 10-17 ans considérée comme celle des transformations et instabilités prônant la crise de la puberté et de l'adolescence pourrait justifier leur nombre élevé dans cette catégorie.

Graphique 9 : Répartition par catégorie des cas d'enfants face à la justice selon le sexe



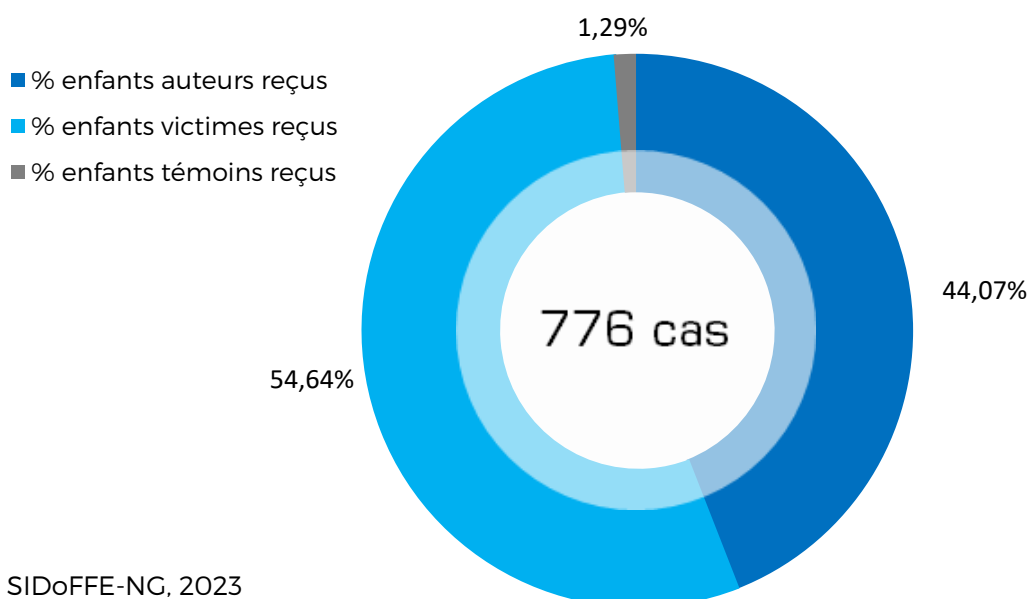
Source : SIDoFFE-NG, 2023

Le graphique renseigne sur les proportions d'enfants auteurs, victimes et témoins par sexe. Son analyse révèle que :

- sur 393 garçons face à la justice reçus, la proportion des enfants auteurs est de 54,91%, suivi des enfants victimes 16,18% et des enfants témoins 0,36% ;
- sur les 383 filles face à la justice reçues, la proportion des enfants victimes est de 62,50%, de 7,46% pour les enfants auteurs et de 1,49% pour les enfants témoins.

Une comparaison sexo-spécifique faite, montre que la sous-thématique enfant face à la justice concerne plus les garçons en tant qu'auteurs et les filles sont pour la plupart des victimes. Il ressort que l'enfant de sexe féminin est le plus touché par ce type de violences. Ceci corrobore les tendances relevées dans le commentaire du Tableau 6.

Graphique 10 : Répartition des cas d'enfants face à la justice par catégorie

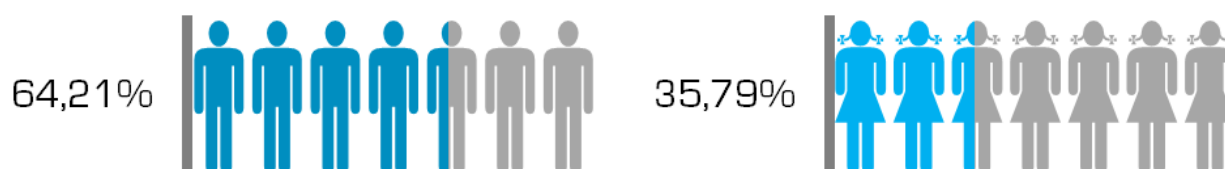


Source : SIDoFFE-NG, 2023

Des données générées par le SIDoFFE-NG en 2022, il ressort que 54,64% des enfants face à la justice tout sexe confondu se retrouvent dans la catégorie des victimes, 44,07% sont des enfants auteurs et 1,29% sont en situation d'enfant témoin.

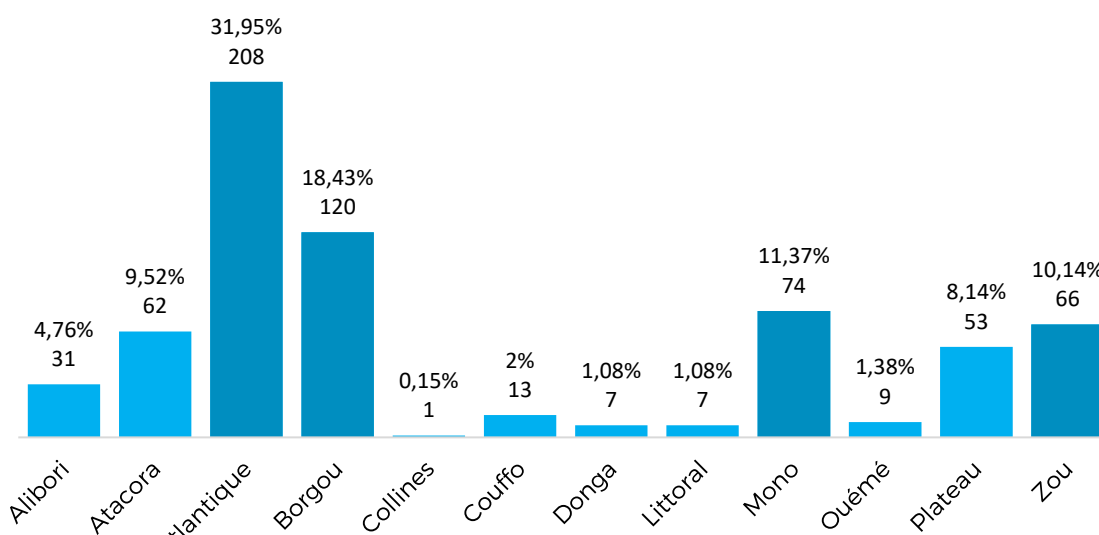
Une régression des enfants témoin a été observée entre 2022 (10 cas) et 2021 (36 cas).

Graphique 11 : Répartition des enfants face à la justice reçus par sexe



Le graphique 11 met en exergue que sur les 651 enfants reçus par les structures de répression (justice et sécurité) et accompagnés par les CPS et autres structures de protection, 64,21% sont des garçons contre 35,79% de filles. Il s'en suit donc que les enfants garçons sont les plus exposés.

Graphique 12 : Répartition des enfants face à la justice reçus par département



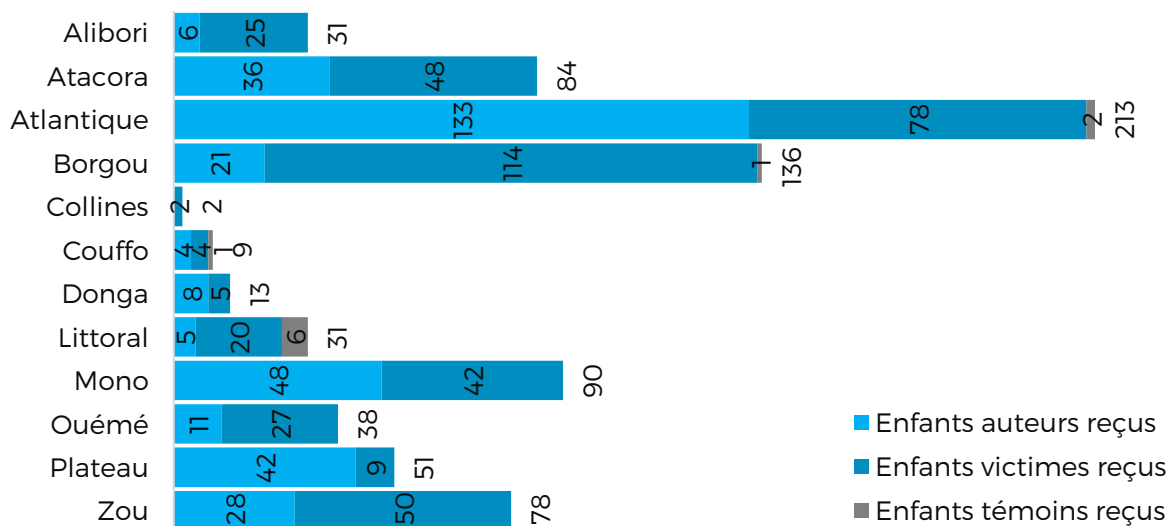
Source : SIDoFFE-NG, 2023

Il se dégage de la lecture de ce graphique qu'en 2022, hormis les Collines, le Couffo, la Donga, le Littoral et le Plateau où le nombre de cas reçus varient entre 1 et 31, les autres départements ont réalisé des scores compris entre 53 et 208 cas. Les départements de l'Atlantique (31,95%), du Borgou (18,43%) et du Mono (11,37%) affichent les proportions les plus élevées de cas d'enfants face à la justice.

Dans l'ensemble, ce constat est évocateur d'un regain d'intérêt pour la justice des mineurs aussi bien en communauté que par les acteurs de justice.

3.1 Enfants auteurs, victimes et témoins

Graphique 13 : Répartition des enfants auteurs, victimes et témoins reçus par département



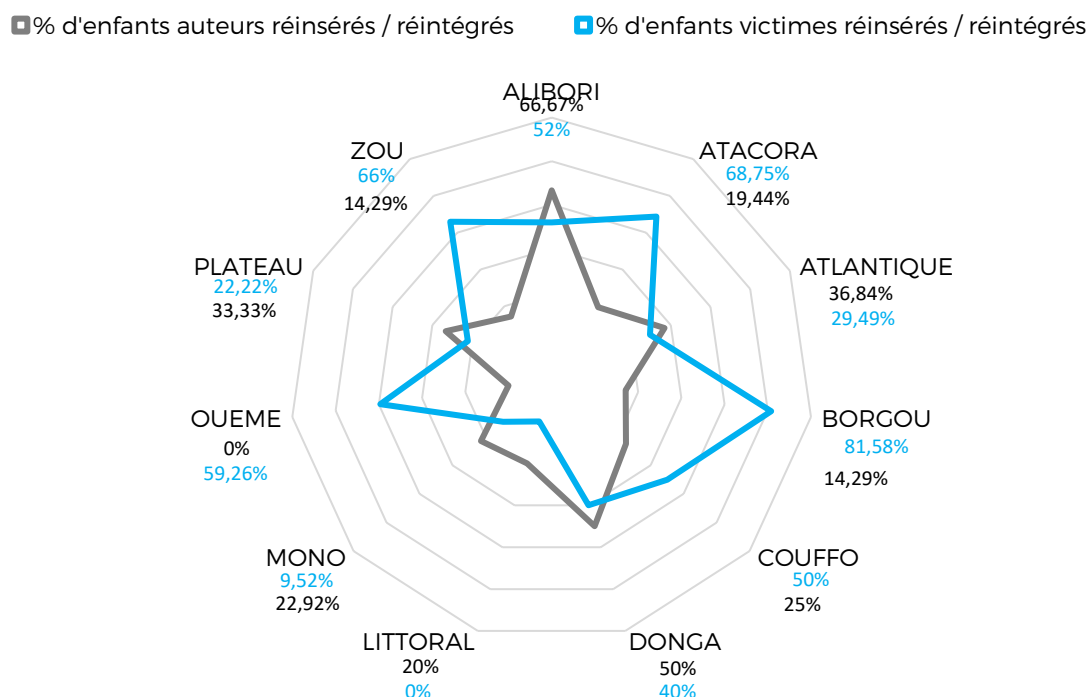
Source : SIDoFFE-NG, 2023

Au regard de ce tableau, il ressort que les effectifs des enfants auteurs reçus sont élevés dans les départements de l'Atlantique (133 cas), du Mono (48 cas) et du Plateau (42 cas). Quant aux enfants victimes, ils sont plus prononcés dans les départements du Borgou (114) avec une tendance à la hausse maintenue de l'Atlantique (78) et du Zou (50).

Par ailleurs, les effectifs d'enfants témoins restent faibles et n'ont été recensés que dans les départements du littoral (6 cas), de l'Atlantique (2 cas), du Couffo (1 cas) et du Borgou (1 cas).

Il sied à présent, d'apprécier par département le niveau de performance en matière de réinsertion / réintégration des enfants auteurs ou victimes.

Graphique 14 : Proportions d'enfants auteurs et témoins réinsérés / réintégrés par département



Source : SIDoFFE-NG, 2023

L'analyse de ce graphique relève que les proportions d'enfants face à la justice réintégré/réinsérés varient selon que l'enfant soit auteur ou victime. Ainsi, la réinsertion/réintégration des enfants auteurs est beaucoup plus accentuée dans les départements de l'Alibori (66,67%), de la Donga (50%) et de l'Atlantique (36,84%).

La réinsertion/réintégration des enfants victimes a été plus observée dans les départements du Borgou (81,58%), de l'Atacora (68,75%) et du Zou (66%).

Les efforts fournis par les CPS et autres acteurs dans la réinsertion/réintégration des enfants face à la justice (enfants auteurs ou victimes) par département ne sont pas proportionnel aux effectifs des cas reçus.

Dans le département des collines, sur 02 cas d'enfants victimes enregistrés, aucune réintégration/réinsertion n'a été effectuée en 2022, ce qui explique l'inexistence dudit département dans le graphique ci-dessus.

Des efforts supplémentaires doivent être fournis pour accompagner les enfants face à la justice, cible sensible du MASM, en matière de réinsertion / réintégration par les acteurs de la justice pour mineur. D'où d'une meilleure synergie d'actions pour les années à venir.

Chapitre 5 : TRAITE, TRAVAIL ET MOBILITE DES ENFANTS

Le présent chapitre renseigne sur la situation des enfants victimes de traite, impliqués dans le travail et migrants reçus et pris en charge au cours de l'année 2022 au Bénin par les structures de protection des enfants.

1. TRAITE DES ENFANTS

Selon l'article 3 de la loi N°2006-04 du 10 avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants en République du Bénin, la traite est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, le déplacement, l'accueil ou l'hébergement d'un enfant aux fins d'exploitation quel que soit le moyen utilisé.

1.1 Données nationales

Tableau 7 : Principaux indicateurs sur la traite des enfants

Indicateurs	Garçons	Filles	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-17 ans	Total 2022	Total 2021
Nombre d'enfants victimes de traite reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	413	504	12	68	442	395	917	799
Nombre d'enfants victimes de traite réintégrés par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires	310	317	3	51	343	230	627	732
Proportion d'enfants victimes de traites reçus et réintégrés	75,1%	62,9%	25%	75%	77,6%	58,2%	68,4%	91,6%
Nombre d'enfants victimes de traite nationale	176	208	3	44	202	135	384	354
Nombre d'enfants victimes de traite transfrontalière	138	74	7	21	114	70	212	238

Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

Le tableau ci-dessus indique que 917 enfants victimes de traite ont été reçus en 2022. Les filles sont plus nombreuses avec 504 cas (55%) contre 413 (45%) chez les garçons. Elles semblent donc plus touchées par la traite.

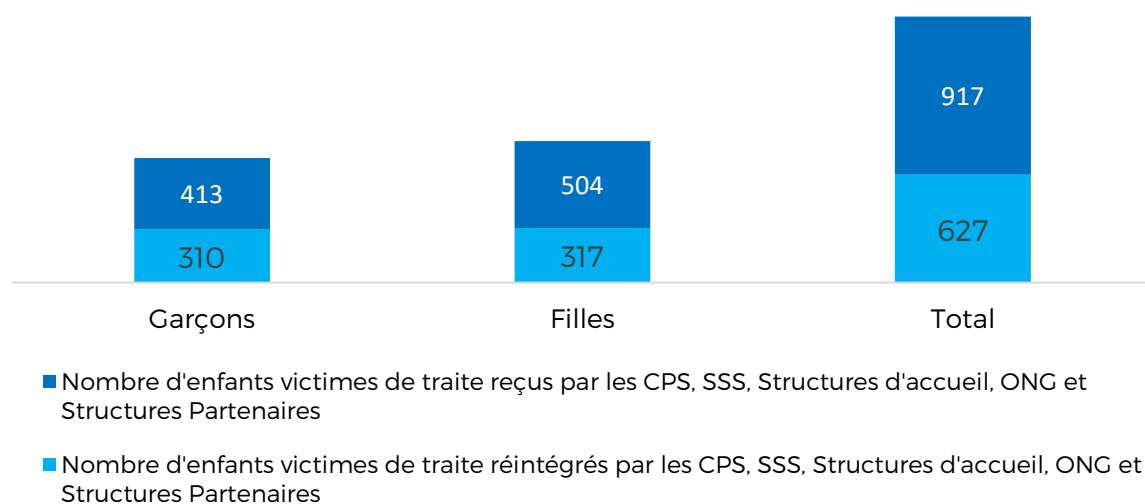
Les tranches d'âge de 10-14 ans et 15-17 ans totalisent plus de 90% de l'effectif global des enfants victimes reçus. La tranche d'âge (10-15 ans) correspond à la

période de l'adolescence de l'enfant et au cours de laquelle il peut constituer une main d'œuvre facile à exploiter.

En considérant les données de 2021, le constat fait est que le nombre d'enfants victimes de traite est passé de **799** à **917** cas. Cet écart de **13%** environ peut s'expliquer par le bon fonctionnement du système d'alerte et de dénonciation mis en place par le Gouvernement avec l'appui technique et financier des partenaires tels que l'UNICEF de même que la bonne synergie d'actions entre les différents acteurs de la chaîne de protection des enfants.

Par ailleurs, le nombre d'enfants victimes de traite nationale reçus (384) est plus élevé que celui des enfants victimes de traite transfrontalière (212). Cette tendance est la même aussi bien en 2021 (354 enfants victimes de traite nationale contre 238 victimes de traite transfrontalière) qu'en 2020 (347 enfants victimes de traite nationale contre 221 victimes de traite transfrontalière).

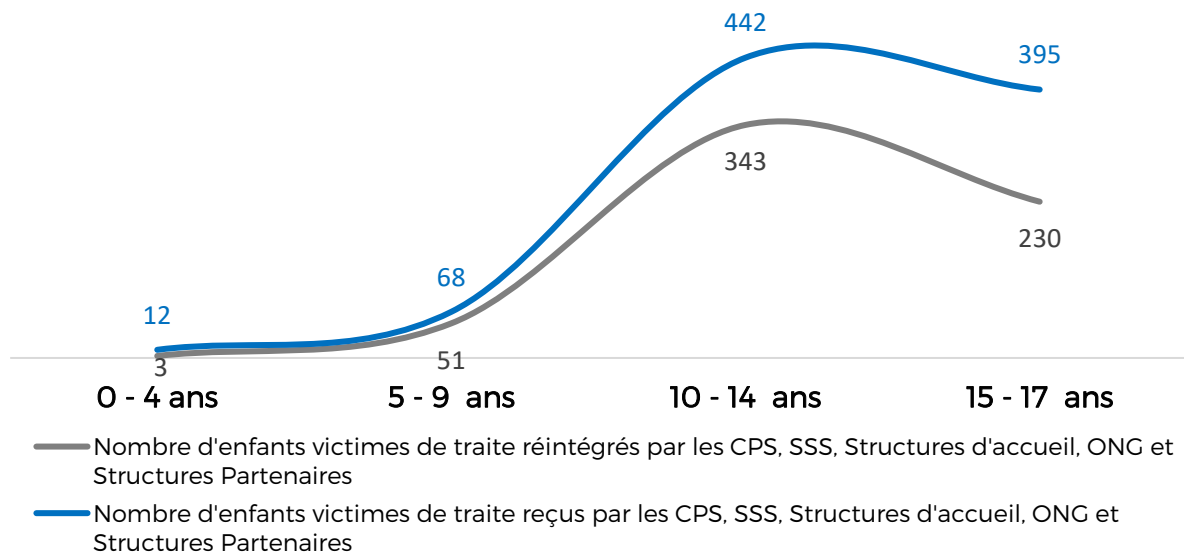
Graphique 15 : Répartition du nombre des enfants victimes de traite reçus et du nombre des enfants réintégrés par sexe



Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

Ce graphique montre que le nombre d'enfants réintégrés est de 627 sur 917 reçus, soit un taux de réintégration de 68,37%. Chez les filles, le taux de réintégration est de 75,06% contre 63% chez les garçons. Le taux de réintégration est donc plus élevé chez les filles que chez les garçons.

Graphique 16 : Répartition du nombre des enfants victimes de traite reçus et du nombre des enfants réintégrés par tranches d'âge

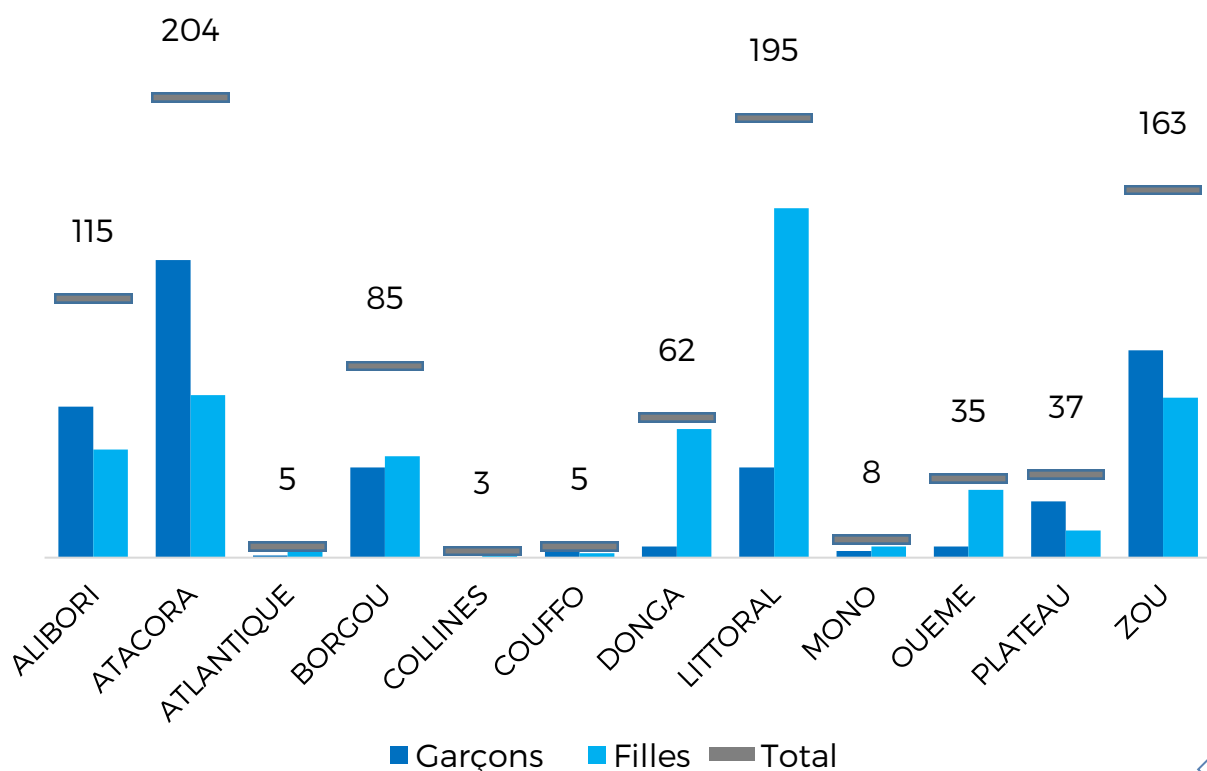


Ce graphique révèle que les plus forts taux de réintégration concernent les tranches d'âge de 05-09 ans et 10-15 ans, soit respectivement 75% et 78%. De l'analyse de ces deux graphiques, il ressort que les CPS, ONG et autres structures d'accueil font des efforts significatifs pour la prise en charge des enfants victimes de traite.

1.2 Données départementales

Le graphique ci-dessous présente la répartition du nombre d'enfants victimes de traite reçus par département.

Graphique 17 : Enfants victimes de traite reçus par département et par sexe

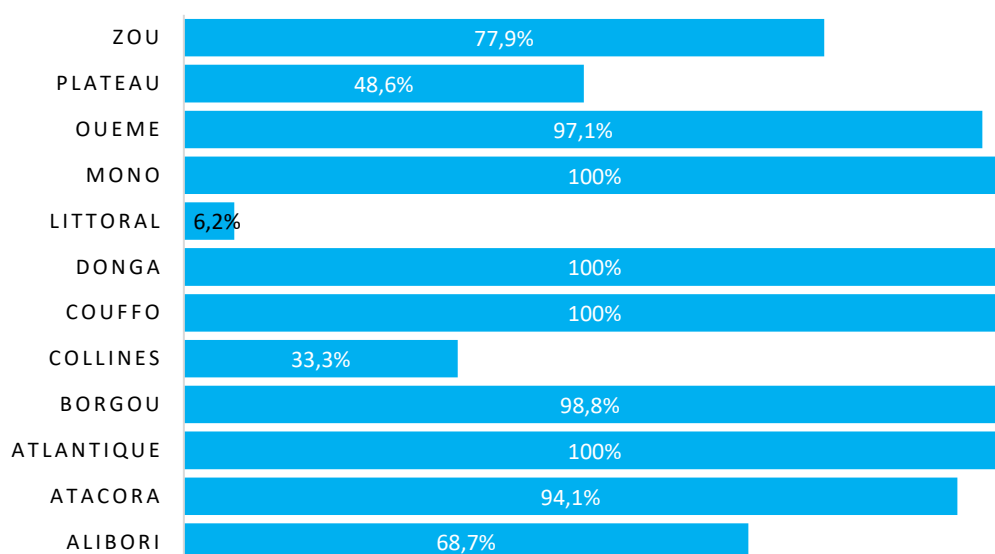


Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

Le graphique ci-dessus révèle que les départements de l'Atacora, du Littoral et du Zou ont accueilli le plus grand nombre d'enfants en situation de traite. En effet, ces trois départements totalisent plus de la moitié de l'effectif des enfants victimes de traite reçus au plan national, soit 61,3%.

Ces chiffres pourraient expliquer que dans ces départements, les enfants sont plus exposés. L'accès à la main d'œuvre infantile semble plus facile au niveau de ces aires géographiques.

Graphique 18 : Proportion des enfants victimes de traite réintégrés par rapport aux reçus



Les données de ce graphique font observer que les départements de l'Atlantique, du Couffo, de la Donga et du Mono ont réalisé un taux de réintégration de 100 %. Les départements du Borgou, de l'Ouémé, et de l'Atacora présentent des taux de plus 90%. Le Zou et l'Alibori passent la barre des 50% de taux de réintégration alors que les collines et le Plateau n'ont pas pu l'atteindre.

Quant au Littoral, il retient l'attention avec le taux le plus bas de réintégration, soit de 6,2 % (sur 195 enfants victimes reçus, 12 ont pu être réintégrés).

2. TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants est toute activité rémunérée ou non, exercée par l'enfant et qui le prive de la jouissance de ses droits.

Au Bénin, le travail des enfants est un phénomène social qui continue de faire parler de lui à l'intérieur des communautés en dépit des nombreuses actions mises en œuvre par le gouvernement et les partenaires.

Dans cette partie, quatre (4) indicateurs de base nous permettent d'apprécier le phénomène du travail des enfants à savoir : le nombre d'enfants recensés en situation de travail ; le nombre d'enfants retirés ; le nombre d'enfants réinsérés dans les centres professionnels et le nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés.

2.1 Données nationales

Tableau 8 : Principaux indicateurs sur le travail des enfants

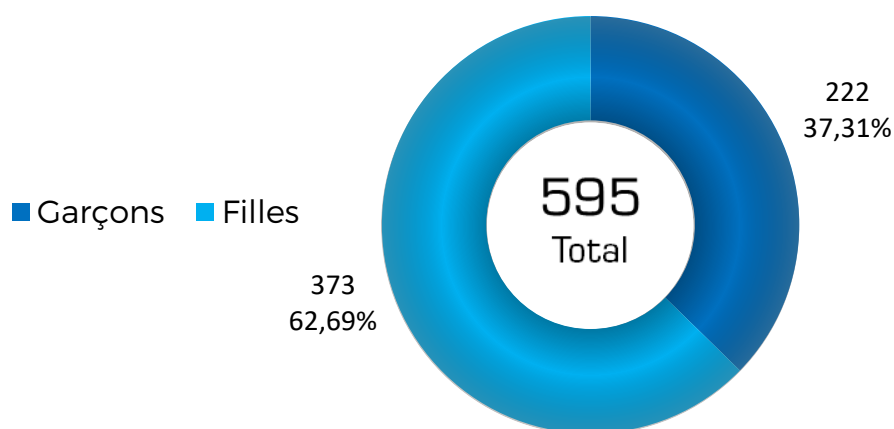
Garçons	Garçons	Filles	5 - 9 ans	10-14 ans	15-17 ans	Total 2022	Total 2021
Nombre d'enfants recensés en situation	222	373	41	303	251	595	827
Nombre d'enfants retirés	159	309	28	240	200	468	431
Nombre d'enfants réinsérés dans les centres professionnels	17	77	2	51	41	94	112
Nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail identifiés	98	143	29	154	58	241	506

Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

Ce tableau montre que 595 enfants en situation de travail ont été recensés en 2022 dont 373 filles et 222 garçons alors que l'effectif était de 827 en 2021. Quant au nombre d'enfants exposés aux pires formes de travail recensés, il a aussi connu une nette diminution, passant de 506 à 241 cas entre 2021 et 2022, soit une baisse de 52%. Ces taux pourraient s'expliquer par le fait que les actions de prévention et de prise en charge portent leurs fruits.

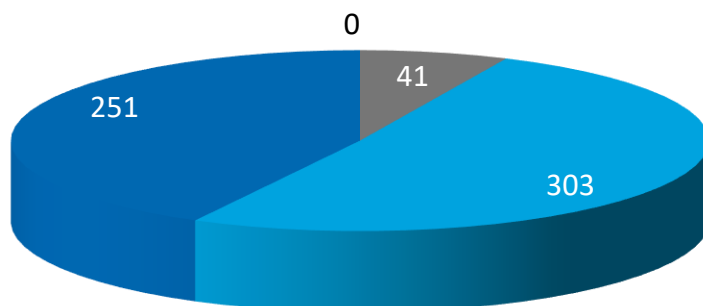
Par ailleurs, sur l'effectif des 595 enfants enregistrés, 468 ont été retirés soit un taux de retrait de 78,65%. Parmi les enfants retirés, 94 ont été réinsérés dans les centres professionnels, soit un taux de réinsertion de 20%.

Graphique 19 : Nombre d'enfants recensés en situation de travail par les CPS, l'inspection du travail, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires par sexe



Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

Graphique 20 : Nombre total d'enfants en situation de travail recensés par les CPS et structures partenaires par tranche d'âge



Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

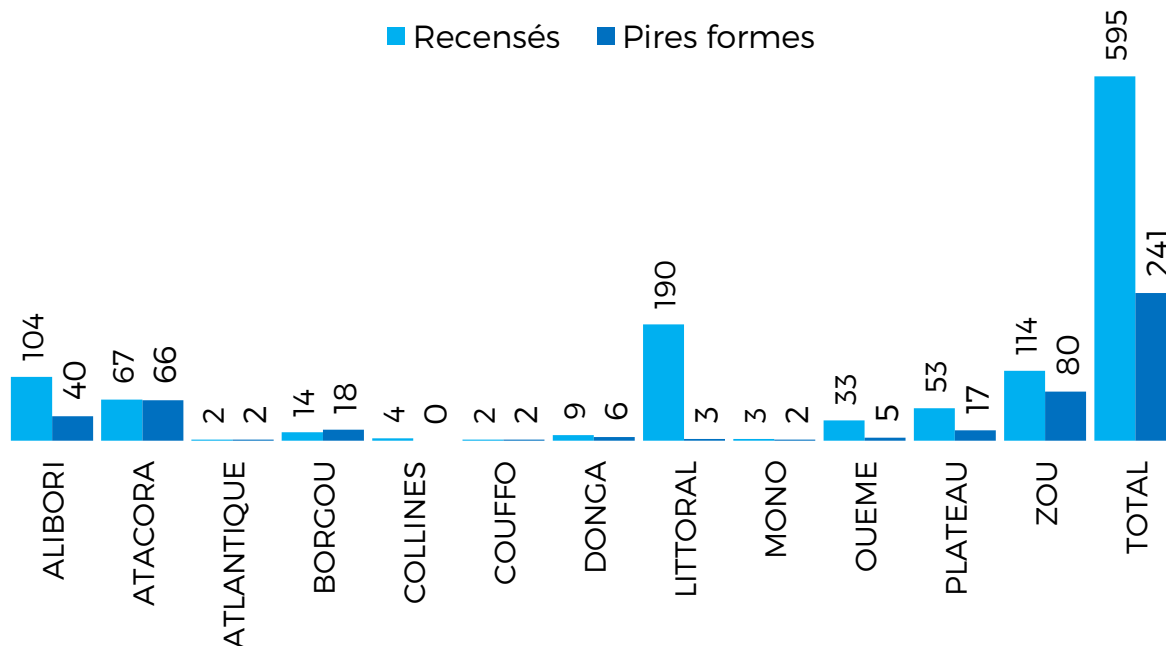
■ 0 - 4 ans ■ 5 - 9 ans
 ■ 10 - 14 ans ■ 15 - 17 ans

Sur les 595 recensés, on dénombre 373 filles. Elles semblent donc, plus exploitées économiquement que les garçons. La main d'œuvre féminine serait plus prisée que celle masculine notamment pour certains types de travaux comme le ménage et la vente.

Le graphique 2 montre que les enfants qui se retrouvent dans la tranche d'âge 10-14 ans et 15-17 ans sont les plus touchés.

2.2 Données départementales sur le travail des enfants

Graphique 21 : Répartition du nombre d'enfants en situation de travail recensés et nombre d'enfants exposés



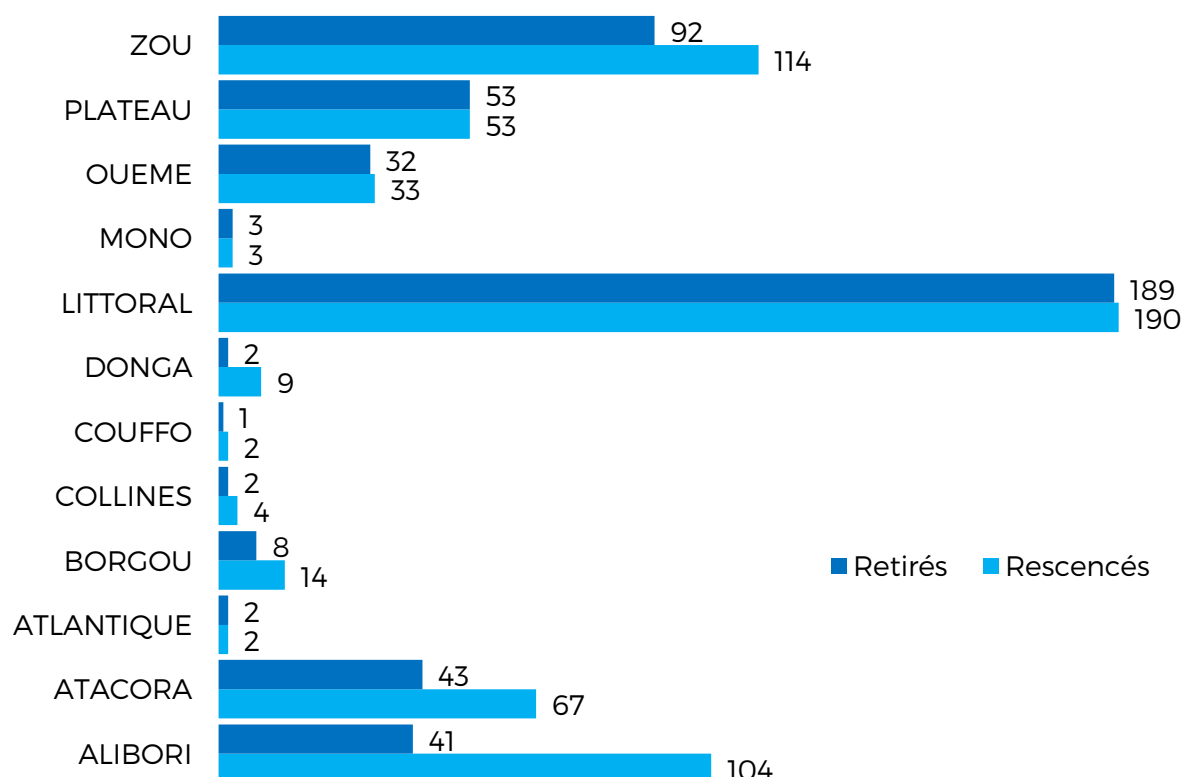
Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

La répartition du nombre d'enfants en situation de travail montre que les départements les plus touchés sont ceux du Littoral (190), du Zou (114 enfants) et de l'Alibori (104 enfants). A eux seuls, ils totalisent plus des deux tiers de l'effectif total des enfants recensés en situation de travail.

Pour ce qui concerne les pires formes de travail, les départements du Zou (80 enfants), de l'Atacora (67 enfants) et du plateau (53 enfants) font plus de 80% de l'effectif total.

Il faut dire que dans tous ces départements où se pratiquent le travail des enfants et ses pires formes, la demande de main d'œuvre infantile est importante et les enfants sont exploités notamment dans les carrières, les champs, les ménages et le commerce.

Graphique 22 : Répartition du nombre d'enfants en situation de travail et retirés par département



Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

Le graphique ci-dessus montre l'écart entre le nombre d'enfants en situation de travail et le nombre d'enfants retirés.

Le département du littoral, bien qu'ayant recensé le plus grand nombre d'enfants en situation de travail, soit 190 enfants, a pu retirer 189, représentant un taux de retrait de près de 100%. C'est dire que les actions concertées des différents acteurs de la chaîne de protection ont induit un retrait systématique des enfants dès qu'ils sont détectés en situation de travail dans ce département.

Les départements du Mono, du Plateau et de l'Atlantique ont réalisé chacun un taux de 100% de retrait avec des effectifs d'enfants recensés relativement bas (respectivement 3, 53 et 2 cas d'enfants recensés).

Au niveau de l'Alibori et de la Donga, les taux de retraits sont les plus bas, soit respectivement 39% et 22,22%.

3. MIGRATIONS INTERNES ET MIGRATIONS EXTERNES DES ENFANTS ET DES JEUNES

La migration des enfants et des jeunes est leur déplacement de leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'une même aire géographique, soit par-delà les frontières internationales pour diverses raisons notamment sociales, économiques ou politiques. Les enfants ou jeunes migrants sont exposés au risque d'être victimes de maltraitance, de traite ou d'exploitation, en particulier s'ils voyagent seuls ou par des voies de migration irrégulières.

La présente sous-thématique permet de mettre en exergue le flux du déplacement des enfants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Bénin.

3.1 Données nationales

Tableau 9 : Principaux indicateurs sur la migration des enfants

Indicateurs	Garçons	Filles	5-9 ans	10-14 ans	15-17 ans	15-24 ans	Total 2022	Total 2021
Nombre d'enfants ou jeunes migrants reçus	68	60	26	62	0	40	128	2176
Nombre d'enfants ou jeunes migrants reçus et réintégrés	48	52	21	41	0	38	100	215

Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

Au regard du tableau ci-dessus, le nombre total d'enfants et de jeunes en situation de migration reçus au Bénin s'élève à 128 cas sur la période en revue. La migration des enfants et des jeunes, touche légèrement plus les garçons que les filles. En effet, 68 garçons (soit 53,12%) sont concernés par ce phénomène contre 60 filles (soit 46,88%).

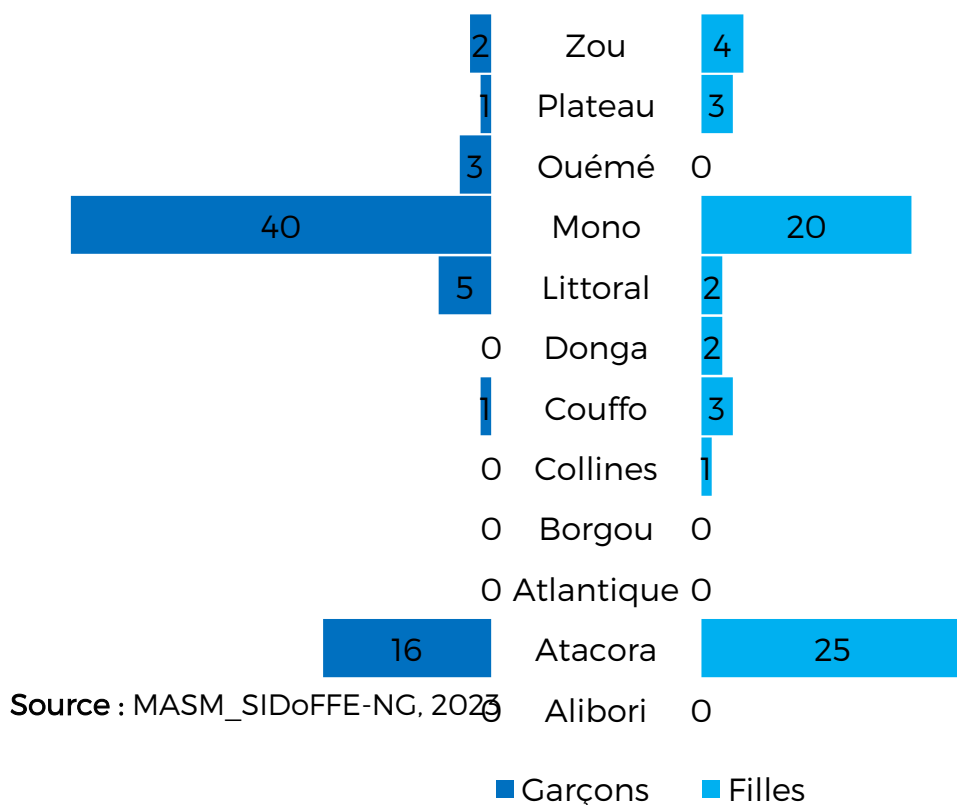
Les enfants reçus les plus exposés à la migration se retrouvent dans la tranche d'âge de 10-14 ans, suivie de celle de 15-24 ans.

Aussi, les chiffres montrent-ils une diminution entre 2021 et 2022 (de 2176 à 128 cas reçus), soit un taux de 94%.

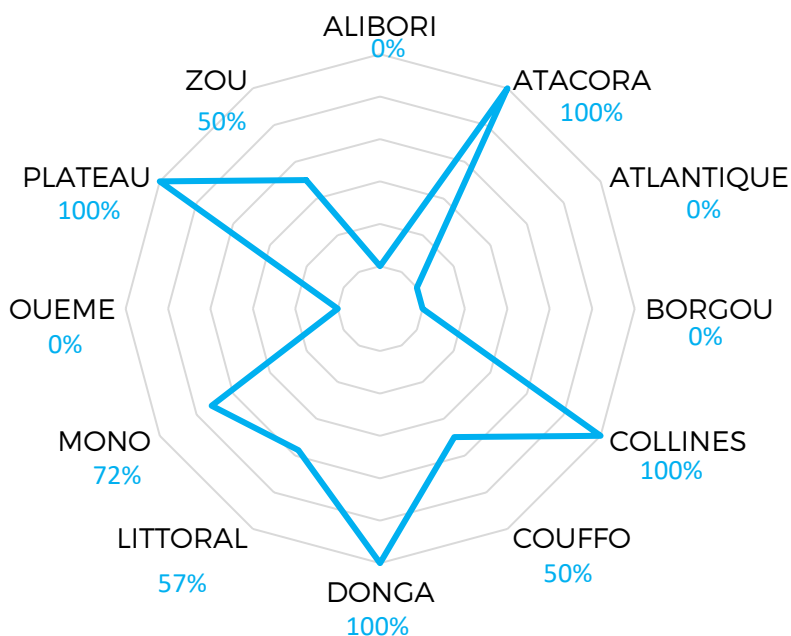
De 2021 à 2022, le nombre d'enfants migrants reçus est passé de 1963 à 4 cas dans le plateau. Ceci confirme la situation conjoncturelle relative au conflit enregistré en 2021 au Nigéria et qui a entraîné un flux migratoire important notamment des enfants et des jeunes vers le département du plateau, plus précisément dans la commune de Pobè.

3.2 Données départementales

Graphique 23 : Répartition des enfants migrants reçus par sexe et par département



Graphique 24 : Répartition de la proportion d'enfants migrants reçus et réintégrés



Il ressort de l'analyse des graphiques que le pic du phénomène de migration des enfants et des jeunes est constaté dans le département du Mono avec 60

cas d'enfants, suivi de celui de l'Atacora avec 41 cas. Ces deux départements ont enregistré à eux seuls plus des trois quart (79 %) de l'effectif total de 2022. Les départements du Borgou, de l'Atlantique et de l'Ouémé n'ont pas enregistré de cas d'enfants migrants.

Quant aux départements des collines, de la Donga, du Plateau et de l'Atacora, ils ont réalisé un taux de réintégration de 100 % grâce à la bonne collaboration entre les CPS, les autorités locales et les comités de veille.

Chapitre 6 : CAPE ET FAMILLES HOTES

PARTIE 1 : CENTRES D'ACCUEIL ET DE PROTECTION DES ENFANTS (CAPE)

L'analyse des données sur les CAPE et Familles hôtes porte sur les volets (i) accompagnement et suivi des CAPE et (ii) famille hôte/famille d'accueil.

1. Accompagnement et Suivi des CAPE

La prise en charge des enfants se fait aussi bien à travers des actions en leur faveur qu'à l'endroit des structures d'accueil.

En ce qui concerne les structures d'accueil, deux indicateurs ont fait objet d'analyse. Il s'agit du (i) nombre de CAPE identifiés et du (ii) nombre de CAPE autorisés.

Au titre de l'année 2022, il a été identifié 455 CAPE. Sur cet effectif, seulement 74 CAPE ont adressé une demande d'agrément. Sur les 74 demandeurs, 37 ont déjà eu leur autorisation soit 50 %.

L'analyse de la situation des enfants dans les CAPE est faite autour de quatre (4) indicateurs à savoir :

- nombre d'enfants ayant son dossier à jour dans les CAPE
- nombre d'enfants réintégrés dans un milieu de vie protecteur
- nombre d'enfants disposant d'une ordonnance de garde provisoire
- nombre d'enfants pris en charge par les CAPE.

Le tableau ci-dessous présente l'état des lieux global de ces indicateurs au cours de l'année 2022 comparativement à l'année 2021.

Tableau 10 : Présentation des indicateurs globaux relatifs à l'accompagnement et le suivi des CAPE

Indicateurs	2022			Total 2021
	Garçons	Filles	Total	
Nombre d'enfants ayant son dossier à jour dans les CAPE	3 769	3 076	6 845	6 950

Nombre d'enfants réintégrés dans un milieu de vie protecteur	477	396	873	1 338
Nombre d'enfants disposant d'une ordonnance de garde provisoire	2 536	2 638	5 174	4 344
Nombre d'enfants pris en charge par les CAPE	9 612	6 379	15 991	13 626

Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

Au cours de l'année 2022, 15 991 enfants ont été pris en charge par les CAPE au Bénin contre 13 626 en 2021, soit une augmentation de 17,36%. Cette situation pourrait s'expliquer par l'ouverture de nouveaux centres étatiques d'accueil et de transit des enfants (02 CATE, 01 CTM et 01 OCPM). Sur ces 15 991 enfants, seulement 6 845 (soit 42,81%) disposent d'un dossier à jour.

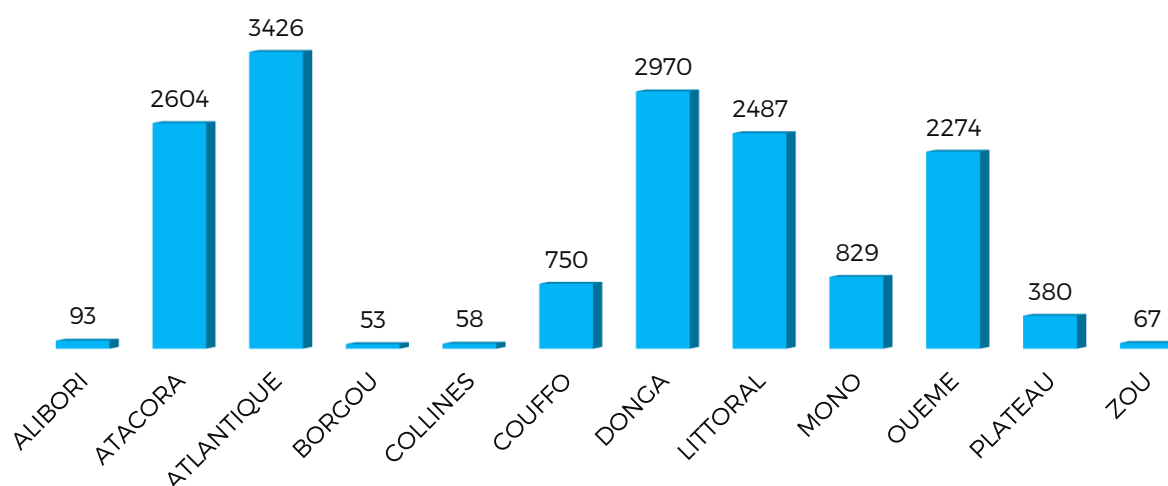
En matière de réintégration, 873 des enfants ayant bénéficié d'une prise en charge, soit 5,46% ont été réintégrés en milieu de vie protecteur par les Centres de Promotion Sociale. Ce taux de réintégration est en baisse de 4,66 % comparativement à 2021 (9,82%). Sur l'ensemble des enfants des CAPE, 5174, soit 32,36% disposent d'une ordonnance de placement provisoire. Cette proportion n'a pas sensiblement évolué par rapport à 2021 (31,88%).

L'analyse de la répartition géographique des enfants est faite suivants les trois indicateurs ci-après :

- nombre d'enfants pris en charge par les CAPE ;
- nombre d'enfants ayant son dossier à jour dans les CAPE ;
- nombre d'enfants réintégrés dans un milieu de vie protecteur.

Les graphiques ci-dessous présentent ladite répartition.

Graphique 25 : Répartition des enfants pris en charge dans les CAPE par département

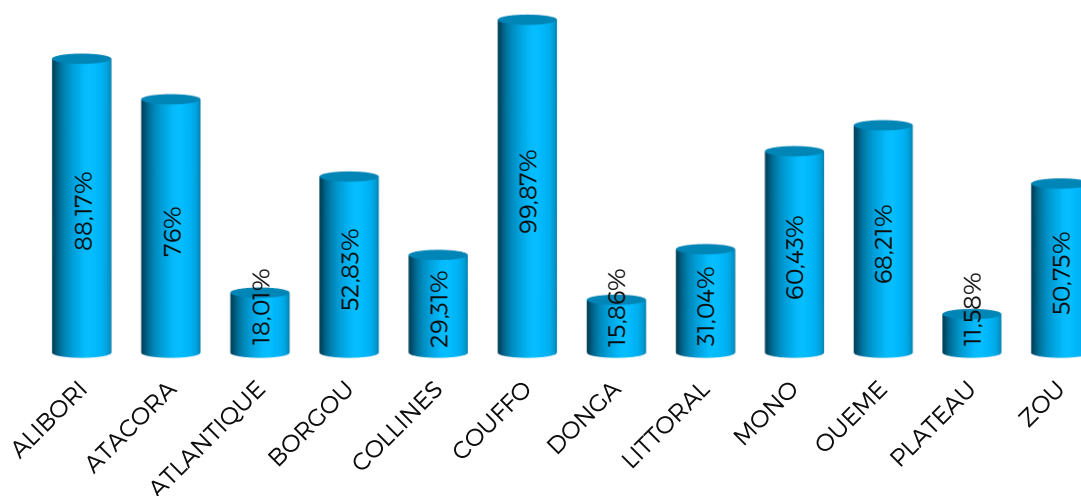


Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

Au titre de l'année 2022, l'analyse des données par département montre qu'en terme de prise en charge des enfants par les CAPE, les départements de l'Atlantique, de la Donga, de l'Atacora, du Littoral et de l'Ouémé, viennent

en tête avec respectivement 3426, 2970, 2604, 2487 et 2274 cas soit 86,05% des cas. En 2021, en dehors de la Donga qui s'ajoute, les mêmes départements étaient également en tête en matière de prise en charge des enfants dans les CAPE. Les départements de l'Alibori, du Zou, des Collines et du Borgou enregistrent au cours de l'année 2022 les effectifs les moins élevés (respectivement 93, 67, 58 et 53 cas).

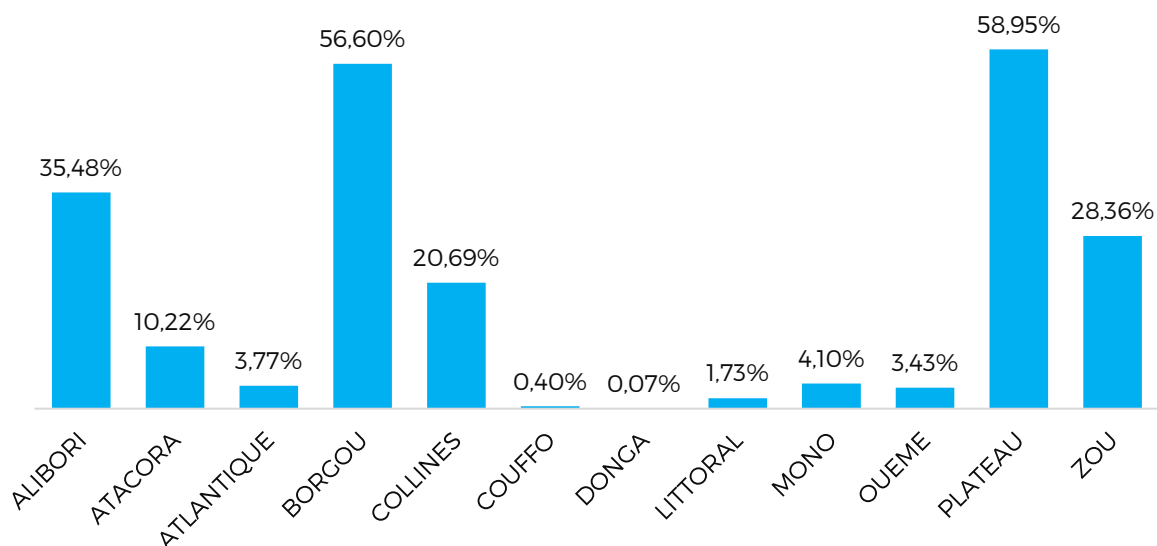
Graphique 26 : Répartition des enfants possédant un dossier à jour au sein des CAPE par département



Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

En 2022, les enfants des CAPE des départements du Couffo, de l'Alibori, de l'Atacora, de l'Ouémé et du Mono présentent les meilleures proportions en matière de possession de dossier à jour avec respectivement 99,87%, 88,17%, 76,00%, 68,28% et 60,43%. Les départements de l'Atlantique (18,01%) et du Plateau (11,58%) présentent de faibles proportions de dossiers à jour. Comparativement à l'année 2021, on constate qu'aucun des départements qui affichent les meilleures proportions en matière de possession de dossier à jour n'y figure et le département du Plateau présente toujours une faible proportion.

Graphique 27 : Proportion d'enfants réintégrés dans un milieu protecteur parmi ceux pris en charge



Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

L'analyse du graphique ci-dessus montre qu'au cours de l'année 2022, en matière de réintégration des enfants ayant séjourné dans les CAPE en milieu protecteur, les départements du Plateau et du Borgou ont enregistré les proportions les plus élevées respectivement 58,95% et 56,60% tandis qu'en 2021, le département des Collines (76,47%) était celui qui avait enregistré la meilleure proportion. Il était suivi des départements du Plateau (76,11%) et du Borgou (60,33).

Partie 2 : Familles hôtes / familles d'accueil

La famille d'accueil est une famille accréditée pour accueillir un enfant qui lui est confié par le juge des mineurs par une ordonnance de garde provisoire à des fins de protection.

L'approche familles hôtes / familles d'accueil a été étudiée sur la base des indicateurs ci-après :

- nombre d'enfants réintégrés en milieu de vie protecteur ;
- nombre d'enfants accueillis dans les familles hôtes/d'accueil ;
- nombre d'enfants ayant fait un long séjour en famille hôte/d'accueil (plus de 6 mois).

Le tableau ci-dessous montre la répartition de ces indicateurs par sexe et par âge.

Tableau 11 : Répartition des enfants en familles hôtes/familles d'accueil selon le sexe et l'âge

Indicateurs	2022							Total 2021
	Garçons	Filles	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-17 ans	Total	
Nombre d'enfants réintégrés en milieu de vie protecteur	81	106	11	25	101	50	187	110
Nombre d'enfants accueillis dans les familles hôtes/d'accueil	105	138	20	39	111	73	243	77
Nombre d'enfants ayant fait un long séjour en famille hôte/d'accueil (plus de 6 mois)	39	29	0	18	38	12	68	27

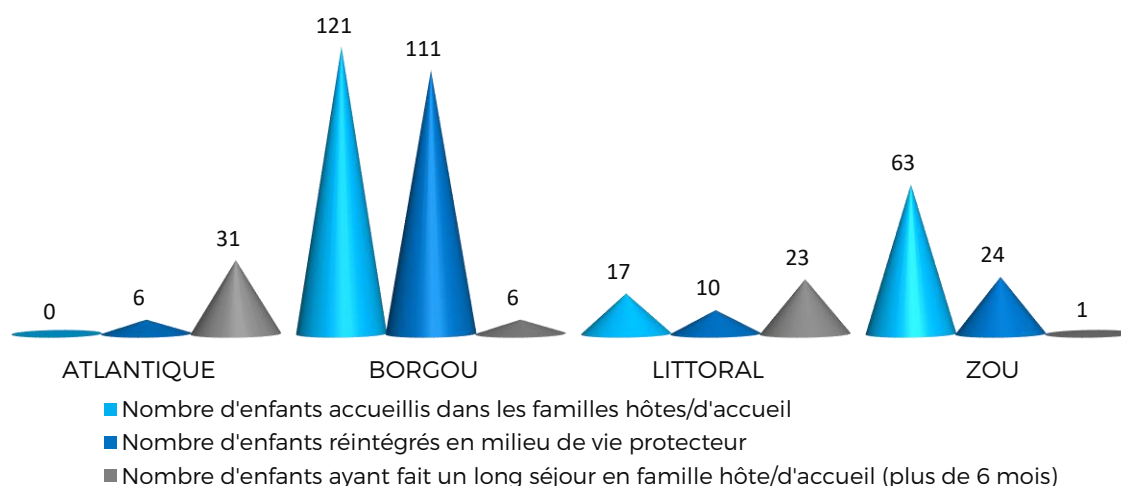
Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, qu'en 2022, grâce à l'approche famille hôte/accueil, 243 enfants en situation difficile ont été accueillis contre 77 en 2021 soit une augmentation de 215,58%. Au nombre de ces 243 enfants, 68, soit 27,98% ont effectué un long séjour au sein desdites familles et 187 soit 76,95% ont été réintégrés dans un milieu de vie protecteur. Le taux de 27,98% d'enfants ayant effectué un long séjour dans les familles hôtes/familles d'accueil, quoi que faible, montre que des efforts restent à faire pour réduire considérablement ce délais.

Les enfants accueillis sont majoritairement dans les tranches d'âge de 10-14 ans et de 15-17 ans avec respectivement 111 et 73 cas. Cependant, les tranches d'âges 5-9 ans et 0-4 ans sont également concernées avec des effectifs relativement moindres (39 et 20).

Quel que soit la tranche d'âge et le sexe considérés, le nombre d'enfants accueillis dans les familles hôtes/familles d'accueil varie d'un département à un autre comme l'indique le graphique suivant.

Graphique 28 : Répartition du nombre d'enfants accueillis en 2022 par les familles hôtes et familles d'accueil dans les quatre (04) départements pilotes (Atlantique, Borgou, Littoral et Zou)



Source : MASM_SIDoFFE-NG, 2023

La répartition des cas par département montre que les départements du Borgou (121 cas) et du Zou (63 cas) sont les régions des quatre (04) départements pilotes où l'on observe le plus d'enfants en familles hôtes et en familles d'accueil.

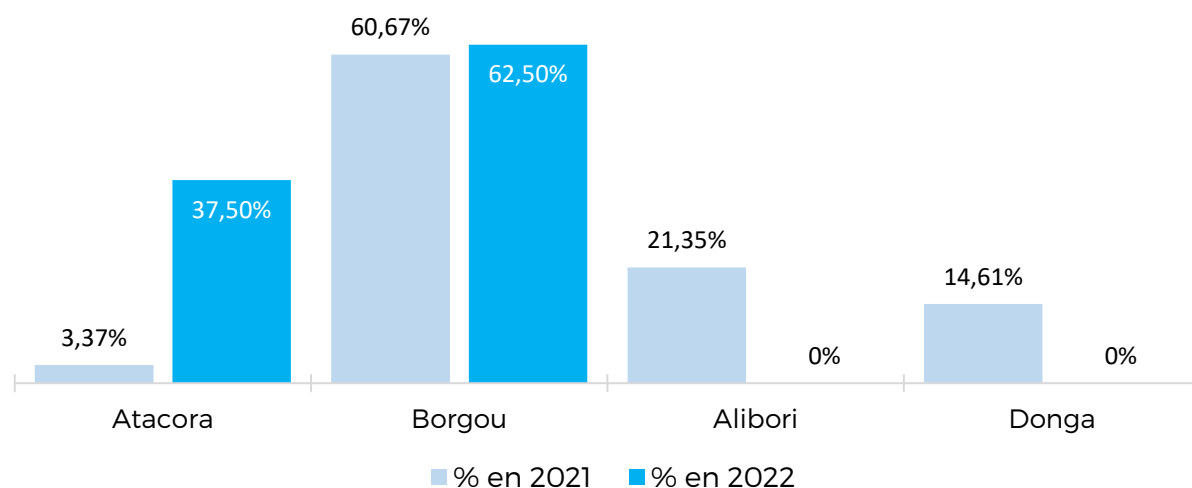
Chapitre 7 : VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Cette partie du document est consacrée à la présentation des données relatives aux différentes violences faites aux enfants. Il s'agit entre autres, des mutilations génitales féminines, des grossesses et mariages précoces, et d'autres types de violences.

1. LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES (MGF)

Les données relatives aux MGF enregistrées au cours de l'année 2022 montrent que cette violence longtemps considérée comme éradiquée au Bénin persiste toujours dans quelques départements.

Graphique 29 : Répartition des cas de mutilations génitales féminines par département



Source : SIDoFFE-NG, 2023

Sur 04 départements (Borgou, Alibori, Donga, Atacora) qui ont enregistré les cas de MGF en 2021, seuls 02 (Atacora et Borgou) en ont enregistré en 2022. Le Borgou est le plus touché par le phénomène (62,50% en 2022 contre 60,67% en 2021). De plus, l'Atacora qui avait enregistré un faible taux sur les 04 départements en 2021 (3,37%) est passé à 37,50% en 2022.

La régression des cas de MGF traduirait bien les efforts fournis par les différents acteurs de protection en termes de sensibilisation dans les départements de l'Alibori et la Donga où aucun cas n'a été reçu.

Par contre leur persistance dans les départements du Borgou et de l'Atacora pourrait s'expliquer par des considérations sociologiques et identitaires. Ce

qui nécessite le renforcement des actions de sensibilisation multi-acteurs (collectivités locales, leaders religieux, ...) sur une longue durée.

Pour contrer le phénomène des MGF, 3859 séances de sensibilisation ont été organisées en 2022 au bénéfice de 128225 personnes sur la promotion des valeurs familiales.

2. LES GROSSESSES ET MARIAGES PRECOCES

Les phénomènes de grossesses et mariages précoces faisant ici objet d'analyse, sont exprimés à travers leurs effectifs et proportions suivant une désagrégation par sexe et par tranche d'âge.

Tableau 12 : Principaux indicateurs sur les grossesses et mariages précoces par tranche d'âge

Indicateurs	Garçons	Filles	10-14 ans	15-17 ans	Total 2022	Total 2021
Nombre total de cas de mariages précoces enregistrés	28	874	173	729	902	676
Nombre de cas de mariages précoces pris en charge	26	873	159	740	899	617
Proportion cas de mariages précoces enregistrés et pris en charge	92,86%	99,89%	91,91%	101,51%	99,67%	91,27%
Nombre total de cas de grossesses précoces enregistrées dans les structures de prise en charge	0	2235	155	2080	2235	1435
Nombre de cas de grossesses précoces pris en charge	0	1934	153	1781	1934	1019
Proportion cas de grossesses précoces enregistrés et pris en charge	-	86,53%	98,71%	85,63%	86,53%	71,01%

Source : SIDoFFE-NG, 2023

902 cas de mariages précoces dont 28 impliquant les garçons (3,10%) ont été reçus dans les structures de protection de l'enfant. Pour ce qui relève des grossesses précoces, 2235 cas ont été enregistrés avec 2080 cas (93,06%) dans la tranche d'âge de 15 à 17 ans. Ces cas proviennent aussi bien du milieu scolaire que du milieu communautaire.

On dénombre 3 enfants handicapés dans l'effectif des cas grossesses précoces enregistrées et le même effectif pour les cas de mariages précoces reçus. Soit 0,19% des cas reçus (3137) par les structures de prise en charge. **La tranche d'âge de 15 à 17 ans correspondant à celle de la puberté, reste la plus touchée par les mariages et grossesses précoces** dans des proportions respectives de 80,82% et 93,06%.

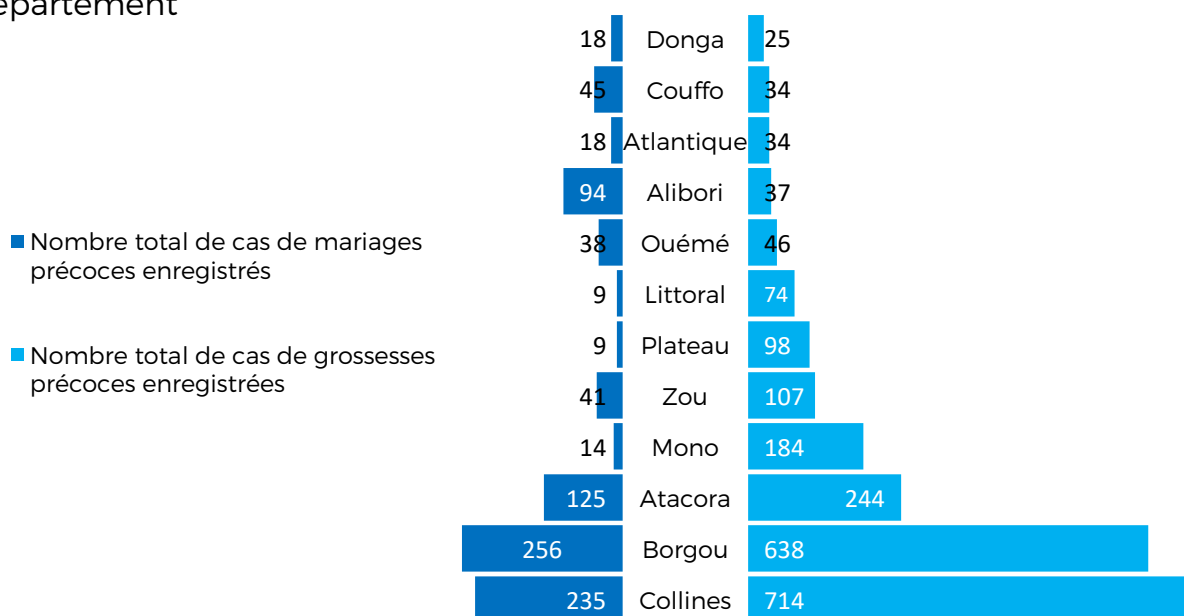
De 2021 à 2022, le nombre de cas reçus est passé de 676 à 902 (33,43%) pour les mariages précoces, et de 1435 à 2235 (55,75%) en ce qui concerne les grossesses précoces. Cette tendance à la hausse du nombre de cas reçus s'explique par le bon fonctionnement des mécanismes de dénonciation

(comités de veille, la Ligne d'Assistance aux Enfants, les relais communautaires,...) et le renforcement de la synergie d'actions entre les acteurs de protection de l'enfant.

Pour 2022, les proportions de cas de prise en charge aussi bien au niveau des mariages précoces (99,67%) que des grossesses précoces (86,53%) sont nettement appréciables surtout lorsqu'elles sont comparées à celles obtenues en 2021 (91,27% pour les mariages précoces, 71,01% pour les grossesses précoces). Ceci traduit les efforts continus en matière de prise en charge des victimes au plan national. Notons que les couples issus des mariages précoces développent une instabilité avec pour effets la dislocation familiale, la recrudescence des phénomènes des enfants vulnérables et la mauvaise éducation des enfants.

Le graphique ci-dessous présente l'analyse comparative par département des cas de grossesses et de mariages précoces enregistrés en 2022.

Graphique 30 : Répartition des cas de mariages et grossesses enregistrés par département



Source : SIDoFFE-NG, 2023

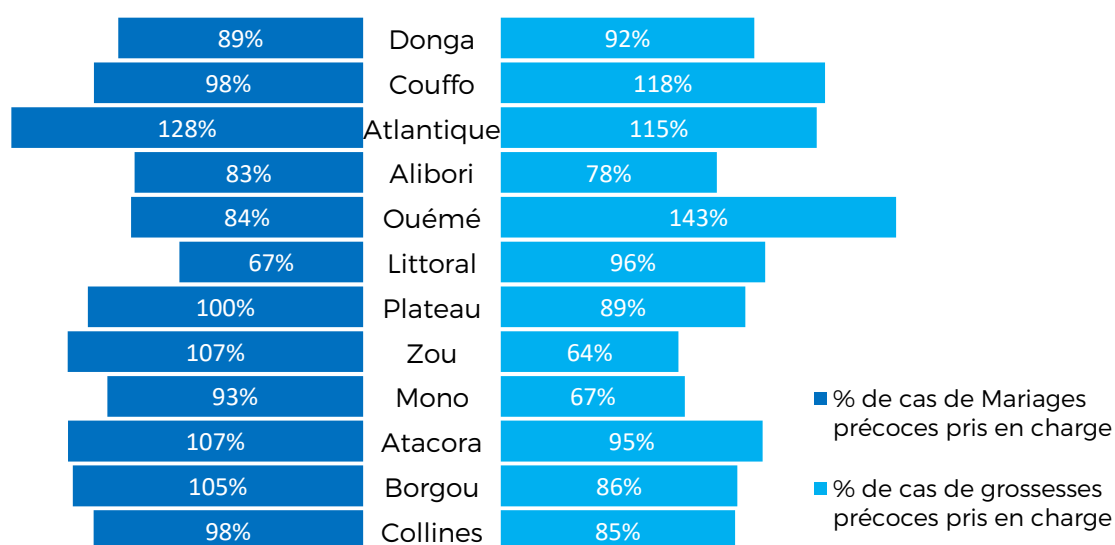
Les départements des Collines (714 ; 235), du Borgou (638 ; 25) et de l'Atacora (244 ; 125) sont ceux qui ont enregistré les nombres de cas de grossesses et de mariages précoces les plus élevés.

Les effets immédiats des grossesses précoces sont souvent la déscolarisation, le phénomène des filles mères au Bénin.

Dans la lutte efficace contre le phénomène des grossesses précoces, l'Etat se bat aux cotés des partenaires avec des initiatives tels que le projet SWEDD, les sensibilisations de masse par la campagne « AGBAZATCHÉ » dans les collèges et lycées conduites par Madame le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, la formation des groupes organisés sur la conduite du dialogue parents enfants appuyés par l'UNFPA et ENABEL ainsi que la certification des villages exempts de mariages d'enfants sur financement de l'UNICEF.

Par ailleurs, il est d'un grand intérêt d'apprécier les proportions de prise en charge par département des cas de grossesses et mariages précoces enregistrés.

Graphique 31 : Répartition des proportions de cas de mariages et grossesses enregistrés et pris en charge par département



Source : SIDoFFE-NG, 2023

Les pourcentages de prise en charge des cas de grossesses et de mariages précoces sont respectivement de l'ordre de 85% à 95% et de 98% à 107% dans les départements des Collines, du Borgou et de l'Atacora qui ont enregistré les effectifs les plus élevés de cas au cours de l'année 2022. Les dépassements constatés par endroit se justifient par le fait que les cas antérieurs ont été également pris en charge.

Le niveau appréciable de prise en charge constaté dans l'ensemble des départements reflète l'apport des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers pour une réponse adaptée aux violences dont sont victimes les enfants.

3. Les autres types de violences faites aux enfants

Une vue synthétique des autres types de violences reçus dans les structures de prise en charge au titre de 2022 est ici présentée avec un rappel des valeurs atteintes en 2021 par indicateur.

Tableau 13 : Répartition des différents types de violences par sexe et par tranche d'âge

Indicateurs	Garçons	Filles	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-17 ans	Total 2022	Total 2021
Nombre de cas de violences économiques reçus	26	190	2	15	69	130	216	187
Pourcentage de cas de violences économiques reçus	5,36%	6,19%	1,67%	3,85%	5,15%	7,62%	6,08%	6,58%

Nombre de cas de violences patrimoniales ou culturelles reçus	63	111	12	28	62	72	174	65
Pourcentage de cas de violences patrimoniales ou culturelles reçus	12,99%	3,62%	10,00%	7,18%	4,63%	4,22%	4,89%	2,29%
Nombre de cas de violences physiques reçus	116	378	24	78	202	190	494	454
Pourcentage de cas de violences physiques reçus	23,92%	12,31%	20,00%	20,00%	15,07%	11,14%	13,90%	15,99%
Nombre de cas de violences psychologiques ou morales reçus	245	1180	47	173	500	705	1425	1132
Pourcentage de cas de violences psychologiques ou morales reçus	50,52%	38,44%	39,17%	44,36%	37,31%	41,35%	40,08%	39,86%
Nombre de cas de violences sexuelles reçus	12	780	20	71	335	366	792	606
Pourcentage de cas de violences sexuelles reçus	2,47%	25,41%	16,67%	18,21%	25,00%	21,47%	22,28%	21,34%
Nombre total de cas d'enlèvement et de séquestration survenus	23	431	15	25	172	242	454	396
Pourcentage de cas de cas d'enlèvement et de séquestration survenus	4,74%	14,04%	12,50%	6,41%	12,84%	14,19%	12,77%	13,94%
Nombre total de cas de violences faites aux enfants reçus	485	3070	120	390	1340	1705	3555	2840
Pourcentage de cas de violences faites aux enfants	13,64%	86,36%	3,38%	10,97%	37,69%	47,96%	100%	100%

Source : SIDoFFE-NG, 2023

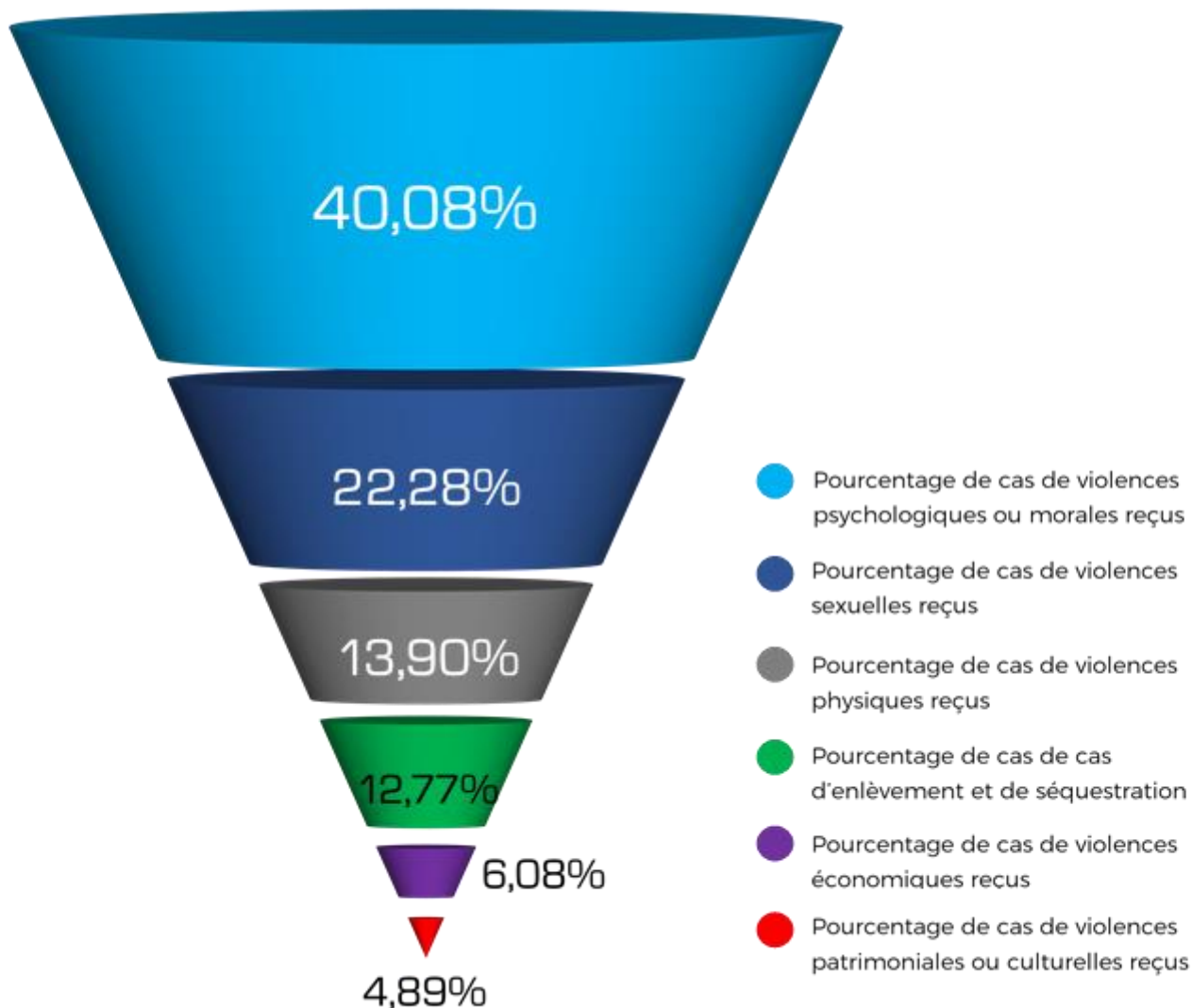
Ces différentes données montrent que 3555 cas de violences faites aux enfants ont été enregistrés en 2022 dont 3070 cas concernant les filles (86,36%). Ce qui traduit que les filles sont plus exposées aux violences que les garçons. Cette tendance est maintenue depuis les deux (02) dernières années (87,67% en 2021, 81,50% en 2020).

La tranche d'âge la plus touchée par les violences faites aux enfants est celle de 15 à 17 ans (47,96%) même si toutes les tranches d'âges sont touchées. Aussi, relève-t-on que les enfants de 0 à 4 ans sont également touchés par les questions de violences, et ceci, dans une proportion de 3,38%.

Les enfants de 15 à 17 ans qui se retrouvent les plus touchés pourraient s'expliquer par leur situation de vulnérabilité en cette période notamment les effets de la crise d'adolescence.

Les types de violences prédominants sont : les violences psychologiques (40,08%), sexuelles (22,28%), physiques (13,90%) et les cas d'enlèvement/séquestrations (12,77%).

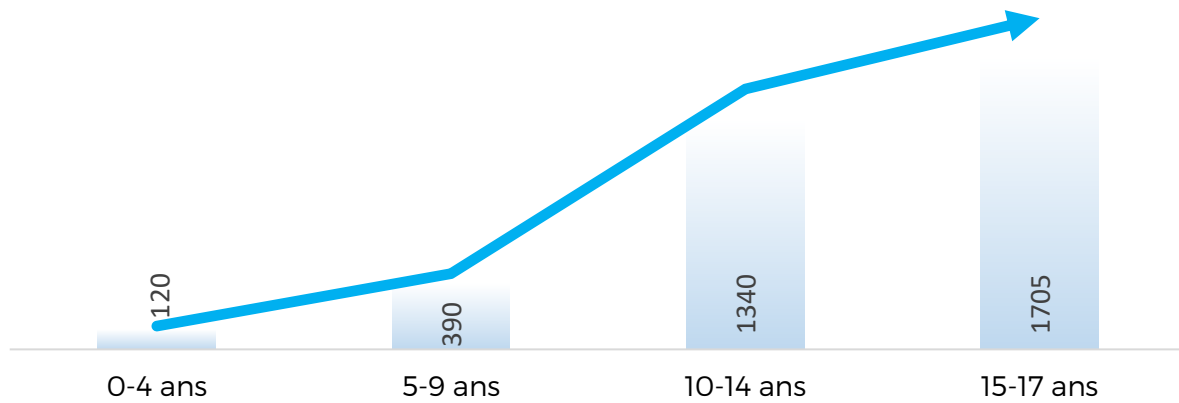
Graphique 32 : Répartition des cas de violences reçus par catégorie



Source : SIDoFFE-NG, 2023

La présentation des violences faites aux enfants par tranche d'âge se présente comme suit.

Graphique 33 : Courbe évolutive des cas de violences enregistrés par tranche d'âge



Source : SIDoFFE-NG, 2023

A mesure que l'enfant grandit, il est exposé aux violences. Les violences commencent à bas âge. Pour la tranche d'âge de 0 à 9 ans, 510 cas (14,35%) ont été reçus.

Les violences subies au cours de cette période sensible de développement de l'enfant constituent un lourd handicap à sa stabilité psychoaffective et relationnelle.

CONCLUSION

Le Tableau de Bord Social sur la protection de l'enfant, édition de 2022 est l'instrument analytique de référence qui a permis de rendre compte de la situation des enfants dans notre pays en 2022. Il a été conçu dans une démarche assez structurée depuis la phase préparatoire jusqu'aux travaux d'extraction, de traitement et d'analyse des données sur quatre (4) thématiques majeures du domaine protection de l'enfant, à savoir : (i) Enfants en situation difficile ; (ii) Traite, travail et mobilité des enfants ; (iii) CAPE et Familles hôtes et (iv) Violences faites aux enfants.

Globalement, les données sur l'ensemble des indicateurs de protection de l'enfant montrent que des performances très appréciables ont été réalisées au en termes d'accueil et de prise en charge des enfants en situation difficile.

Ces performances réalisées en 2022 mettent en évidence des aspects essentiels tels que :

- l'engagement des acteurs de protection de l'enfant notamment le ministère en charge des Affaires Sociales à travers ses structures déconcentrées que sont les CPS, les DDASM et les services sociaux spécialisés ;
- La qualité de la synergie entre les acteurs des services déconcentrés des autres ministères sectoriels et les organisations de la société civile (OSC) ;
- la disponibilité des partenaires techniques et financiers.

L'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant dans sa mission de production, d'analyse et de diffusion des statistiques et informations relatives aux cibles de l'action sociale continuera d'assurer une veille stratégique quant à la disponibilité desdites données en tout temps et en tous lieux en vue de mettre à la disposition des acteurs des outils actualisés en vue d'aider à une meilleure prise de décision.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES GRAPHIQUES.....	3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	5
PRÉFACE.....	6
RESUMÉ.....	7
INTRODUCTION.....	9
Chapitre 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	10
Chapitre 2 : ÉTAPES D'ÉLABORATION DU TBS.....	11
1. Travaux préparatoires.....	11
2. Atelier d'élaboration du draft du TBS.....	11
3. Validation du Tableau de Bord Social.....	12
4. Finalisation du document.....	12
Chapitre 3 : DONNEES GLOBALES DU TBS.....	12
Chapitre 4 : ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE.....	14
1. Enfants dans /de la rue.....	15
1.1 Enfants dans la rue.....	17
1.2 Enfants de la rue.....	17
1.3 Enfants malnutris.....	18
2. Orphelins et enfants vulnérables.....	19
2.1 Proportion d'OEV reçus et pris en charge par les CPS et structures de protection.....	21
2.2 Enfants dont au moins un parent est décédé et qui fréquentent une école / un centre de formation.....	22
2.3 Enfants dits sorciers / accusés de sorcellerie.....	22
3. Enfants face à la justice.....	23
3.1 Enfants auteurs, victimes et témoins.....	27
Chapitre 5 : TRAITE, TRAVAIL ET MOBILITE DES ENFANTS.....	29
1. TRAITE DES ENFANTS.....	29
1.1 Données nationales.....	29
1.2 Données départementales.....	31
2. TRAVAIL DES ENFANTS.....	32
2.1 Données nationales.....	33
2.2 Données départementales sur le travail des enfants.....	34
3. MIGRATIONS INTERNES ET MIGRATIONS EXTERNES DES ENFANTS ET DES JEUNES.....	36
3.1 Données nationales.....	36

3.2 Données départementales	37
Chapitre 6 : CAPE ET FAMILLES HOTES	38
PARTIE 1 : CENTRES D'ACCUEIL ET DE PROTECTION DES ENFANTS (CAPE).....	38
1. Accompagnement et Suivi des CAPE.....	38
Partie 2 : Familles hôtes / familles d'accueil	41
Chapitre 7 : VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS	43
1. LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES (MGF)	43
2. LES GROSSESSES ET MARIAGES PRECOCES.....	44
3. Les autres types de violences faites aux enfants.....	46
CONCLUSION	50
TABLE DES MATIERES	51
ÉQUIPE DE PUBLICATION	53

ÉQUIPE DE PUBLICATION

Directrice de Publication

Véronique TOGNIFOUE,

Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance

Superviseur

Noah Fèmi Agbaffa PADONOU,

Conseiller Technique au Suivi des Projets

Rédacteur en Chef

Nassirou KASSOUMOU HARAROU,

Directeur Général de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant

Rédacteur Adjoint

Raouf MAMA SANNI,

Directeur des Etudes, de la Recherche et des Statistiques

Equipe de Rédaction

- TIGRI Aunacisse, DGEOCS
- AKPAHOUMBA Ezéckiel, INStAD
- Blandine OKRY, CMRCMR/OFFE
- Marie Pascal CAKPO OGOUSSAN, DIP/OFFE
- Carole Léa HOUNSOU, Assistante DG/OFFE
- ABOUA Sandrine, DPAF
- Symphorien ABODE, DPAF
- AKOGOUE Pacôme, DFEA/LAE
- Nadine DAHISIHO, DFEA
- TOSSOUNON Roukayatou, DDASM Borgou
- DOVONOU Mickail, DDASM Zou
- Gérard ABOKI, C/CPS Bohicon
- HOUEDETE Tonia, DDASM Plateau
- Adignon Silvère ATTANNON, DDASM Mono
- Alain ELEGBEDE, C/CPS Malanville

En Collaboration avec :

- Suzanne ADJOBBOU, CSA/OFFE
- Juliette MITONHOUN, Journaliste